

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 6 février 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe ; MASSEIN Christian ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; GODIN Fabienne ;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; GRANDJEAN Magalie ; DURAND Caroline ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERRUE Didier ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BONNET Christophe ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFTON Maire de Donnery ; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bordes et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal ; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; DUFOUR Jean-Michel ; ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; PEPION Aymeric ; TOMA Mugolino ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; DUBOURG Hervé ; DERY Christian ; DELAS Thierry ; CROISET Sophie ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ; LUTTON Luc; BOUDIER Gérard; GRESSETTE Danielle; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johanny ; PLANCHET Hugo ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; HAUER Éric; CHAVENEAU Sébastien; BAFUNNO Hélène ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; BAILLY Katia ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

N° délibération	Objet	Vote
2025 - 1	Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 7 novembre 2024	Adopté à l'unanimité
2025 - 2	Orientations budgétaires 2025	Adopté à l'unanimité
2025 - 3	Etude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire	Adopté à l'unanimité
2025 - 4	Financement du PCAET	Adopté à l'unanimité
2025 - 5	Demande de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne »	Adopté à l'unanimité

Publié le 12/02/2025 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 février à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
30 janvier 2025

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe; MASSEIN Christian; DAUVILLIER Pascal; ROBERT Pierre-Yves; VAPPEREAU Julia; POUSSE Corinne; JOLY Hervé; LOISEAU Dominique; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian; DUBOIS Robert; MEUNIER Éric; PASSIGNY Christian; DALAIGRE Catherine; PERY Célie; MARGUERITTE Alain; BEGON Claudine; GALLIOT Olivier; LE METAYER Pascal; TURPIN Joël; VACHER Philippe; LELIEVRE Dominique; GODIN Fabienne;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel; METHIVIER Gilbert; GRANDJEAN Magalie; DURAND Caroline; VOISE Yannick; PELLETIER Blandine; COLAS Christian; FOURNIER Hubert; CORNET Sandrine; ASSELIN Jean-Claude; BERGEVIN Jean-Claude; DUVEAU Patrick; BERRUE Didier;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel; BONNET Christophe; SALVAN Joachim.

Délibération n°2025 - 1
Validation du procès-verbal du 7 novembre 2024

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan LE MERDY chargé de mission économique; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFON Maire de Donnery; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bordes et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; DUFOUR Jean-Michel; ROUX Sylvie; ADAM Delphine; PEPION Aymeric; TOMA Mugolino; de la ROCHEFOUCAULD Philibert; GAUDUCHEAU Patrick; HUREL Marianne; DUPUIS David; LELIEVRE Pierre-Edmond; DUBOURG Hervé; DERY Christian; DELAS Thierry; CROSET Sophie; de COURCY Christian; PREVOST Sylvie; BAUDOUIN Nathalie; COLMET DAAGE Sylvain; de BEAUREGARD Amaud; BOURILLON Christophe; LUTTON Luc; BOUDIER Gérard; GRESSETTE Danielle; TUBACH Hélène; MOTTAIS Alain; DEBRUS Marie-Hélène; MERCADIÉ Serge; BRAGUE Nicole; COUSTHAM Thierry; HAUTIN Johnny; PLANCHET Hugo; LEVEILLÉ Jeannette; DION Sylvie; HAUER Éric; CHAVENEAU Sébastien; BAFUNNO Hélène; BERTHON Claude; RICHARD Sarah; DEGRÉMONT Damien; LEGRAND Éric; ROCHE Jean-Paul; BAILLY Katia; DIFRANCESCHO Sébastien; BOILEAU Nicole; GABORIT Anne; DRUPT Dominique; CHARRON Stéphanie; TREMAULT Denis; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER; Angéline TESSIER chargée de mission SCOT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 7 novembre 2024.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	12 février 2025
Et publication notification	
Le	12 février 2025

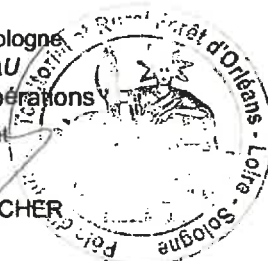
Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 février à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe ; MASSEIN Christian ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; GODIN Fabienne ;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; GRANDJEAN Magalie ; DURAND Caroline ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERRUE Didier ;

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BONNET Christophe ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémie CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFONT Maire de Donnery ; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bords et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal ; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; DUFOUR Jean-Michel ; ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; PEPION Aymeric ; TOMA Mugolino ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; DUBOURG Hervé ; DERY Christian ; DELAS Thierry ; CROSET Sophie ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ; LUTTON Luc ; BOUDIER Gérard; GRESSETTE Danielle; TUBACH Héliène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; HAUER Éric; CHAVENEAU Sébastien; BAFUNNO Héléna ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; BAILLY Katia ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Présentation des orientations budgétaires 2025 qui ont été discutées auparavant au bureau du PETR le 20 janvier 2025.

Les réalisations 2024 et les projets 2025 sont présentés en binôme avec les chargés de mission et les élus référents.

Dans un premier temps, les différents éléments concernant les réalisations de l'année 2024 sont présentées.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Réalisations 2024

Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Suivi du CRST : 2023-2029

Sur une enveloppe de 10 970 000 € de subvention,
5 502 600 € ont été utilisés pour 64 projets

Conférence des Maires

Réalisée en décembre 2024 avec des ateliers par thématiques

Actions citoyennes

Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos ID avec le nouveau CRST

Projets envisagés : aménagement du projet biodiversité et pêche de la fédération de la pêche, « territoires partagés » association du coq à l'âne

Animation d'une réunion du conseil de développement

Contrat pour la réussite de la transition écologique

Projets CRTE 2024 : 3 636 293 € (DETR-DSIL-FV-AP) montant les 3 CC

- Identification des financements par projet
- Proposition d'accompagnement pour la constitution des dossiers
- Suivi à l'échelle de l'action (réalisation, financements, indicateurs) et Évaluation à l'échelle du territoire (fiche thématique évaluative)
- Envoi des 3 fiches mémo réalisées (informations pour l'élaboration des projets) : efficacité énergétique et énergie renouvelable, mobilité durable, renaturation, paysage et biodiversité
- Réalisation d'un programme de réunions thématiques « revues de projets » (renovation écologique, mobilité, urbanisme durable...) pour : améliorer l'impact environnemental des projets, donner des conseils techniques et financiers
- Préparation de la mise en place du CRTE 2.0 (Contrat pour la réussite de la transition écologique)
- Renouvellement du poste de chargé de mission pour 2 ans

SCoT

Application du SCoT vers la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT

Réponses aux demandes des collectivités et des services instructeurs

Réflexion à un bilan à mi-parcours et préparation d'indicateurs de suivi

Travail sur la transversalité du projet de territoire pour préparer la révision du SCoT (PCAET, PAT, eau, biodiversité...)

Animation de commission SCoT et de groupe de travail spécifique (Friche)

Participation aux réunions du SRADET

Organisation de l'étude sur la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	12 février 2025
Et publication notification	
Le	12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	12 février 2025
Et publication notification	
Le	12 février 2025

LEADER

Organisation d'une journée conviviale LEADER :

- Visites de projets
- Bilan de la programmation 2014-2022
- Installation du nouveau Comité de Programmation 2023-2027

Clôture du programme LEADER 2014-2022 :

- Suivi des derniers paiements

Lancement du programme LEADER 2023-2027 :

- Mise en place du Comité de programmation 2023-2027 et du COPIL
- Grille de sélection
- Accompagnement des premiers projets et montage des dossiers de demande d'aides
- Début de mise en place de la nouvelle procédure de gestion dématérialisée des aides LEADER
- Suivi du cadre réglementaire

Premiers projets sélectionnés pour un montant total d'aide de 95 522 € :

- Evènement « Place aux Etoiles ! » CCVS
- Parcours pédagogique du trésor de Neuville-en-Sullias
- Habillage artistique des sous-ponts du canal d'Orléans, Département
- Valorisation du patrimoine disparu de Châteauneuf-sur-Loire

Contrat Local de Santé

Subventions 2024 :

10 000 € de l'ARS pour la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé,

3 000 € de la DDETS pour le forum d'accès aux droits de Jargeau

2 000 € de la CAF de 2 000 € pour le forum parentalité / prévention des risques domestiques aux Bordes

Suivi du CLS avec l'animation de COTECH et COPIL et l'animation de la commission santé du PETR

Poursuite de la collaboration avec les CPTS

Collaboration avec les partenaires de terrains et collectivités pour mettre en place des actions de prévention et promotion de la santé :

• **Cycle d'ateliers 1000 premiers jours** sur l'alimentation pour les enfants en bas âge avec Appui Santé Loiret et la Maison pour Tous à Sully sur Loire au mois de mai

• Promotion, distribution du calendrier 365 jours pour garder la forme ! et accompagnement des partenaires

• **Ciné débat Sport et Handicap** Neuville aux Bois en août

• Organisation d'un forum accès aux droits « Rencontres autour de la Halle » de la femme et de la famille à Jargeau en septembre

• Forum accès aux droits et à la santé de Sully sur Loire, septembre

• Forum parentalité / prévention des risques domestiques « Explorons la maison : prévenir et agir contre les risques domestiques » en novembre.

• Poursuite de la mise en place des actions débutées en 2023 : **Formation Premiers secours en santé mentale** en décembre à Sully sur Loire

Participation aux actions mises en place par les partenaires :

• **Ouverture semaine Bleue** - présentation du calendrier 365 lors de la conférence « La santé des Seniors » à La Ferté Saint Aubin, octobre 2024

• Forum **Bien vieillir à Saint-Martin-d'Abbat**, tenu d'un stand CLS

• Journée pour une **France en Forme** : présentation calendrier à Orléans

Suivi des projets des collectivités : Pôle Santé Ardon, Neuville-aux-Bois

...

Développement de la communication des actions mises en place par le CLS via les réseaux sociaux, avec la collaboration des communes et communautés de communes.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

COT énergies renouvelables

Elaboration d'un 3ème COT EnR 3.0 avec les mêmes partenaires
Signature avec l'ADEME mars 2024

Projets en cours :

Bray-Saint-Aignan, Vitry-aux-Loges, Bouzy-la-Forêt, CCF Hôtel communautaire, Saint-Martin-d'Abbat

Animation de COTECH et COPIL

Prise de contact avec les entreprises, les gîtes, les hôtels

PCAET / COT Transition

Elaboration d'un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des agents et des élus communautaires (déploiement en 2025)

Animation de groupes de travail thématiques avec les communautés de communes sur des projets à mener dans le cadre du PCAET : formation, suivi énergétique des bâtiments publics...

Mise en œuvre et suivi des actions + animation du comité de suivi (fusion du comité de pilotage PCAET et du comité de suivi COT Transition)
Lancement d'une opération éco-défis avec la Chambre des Métiers

Mobilité

Informers les habitants sur ces dispositifs via des stands sur les événements communaux en lien avec la mobilité ou la vie quotidienne des citoyens (information, aide à l'inscription, jeux autour du covoiturage...)
Réunions avec les chargés de mobilité des CC pour coordonner les actions du PETR et des CC

Participation aux réunions dans le cadre des études mobilité des CC
Participation aux réunions de travail sur le SERM

Projet Alimentaire de Territoire

Suite des actions engagées dans le cadre de la labellisation de niveau 1

• **L'approvisionnement de la restauration collective**

• **Les circuits alimentaires de proximité**

Mise en réseau, aide à l'émergence du collectif d'agriculteurs afin de tester une **solution logistlique** en coopération avec les agriculteurs du territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en partenariat avec le PAT Mangeons Loiret, appui à la création de l'association « Logifrais 45 »

Mise à jour du **diagnostic agricole** et alimentaire, actualisation de la **stratégie PAT**, rédaction du nouveau **plan d'actions à 5 ans** en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat pour atteindre les critères de labellisation de niveau 2.

Dépôt d'une **demande de subvention FEDER** pour le financement de l'animation-coordination du PAT sur 3 ans (2024-2026)

Biodiversité

Finalisation d'un livret pédagogique « Biodiv'pratique » sur l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement des collectivités

Réalisation d'un événement biodiversité avec le CAUE 45

Informations sur les différents sujets de la biodiversité, suite des Rando-bio

Communication

Informers par panneau Pocket, intra-muros et bulletins municipaux

Informers sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn

Alimentation régulière du site internet

Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025- 2
Orientations budgétaires 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	12 février 2025
Et publication notification	
Le	12 février 2025

Puis, dans un second temps, les projets 2025 :

Projets 2025
Contrat Régional de Solidarité Territoriale
Suivi du CRST : 2023-2029
Conférence des Maires
Prévoir des ateliers sur la transition écologique
Actions citoyennes
Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos ID avec le CRST Projets envisagés : ateliers cuisine et cuisine solidaire par Châteauneuf sur Loire en transition, Territoires partagés avec l'association du coq à l'âne, recyclerie de Sully-sur-Loire Programmation et animation de 2 réunions du conseil de développement, échanges avec d'autres conseils de développement du Loiret
Contrat pour la réussite de la transition écologique
Projets CRTE 2025 : • Programmation des projets CRTE 2025-2026 et actualisation des fiches projets •Co-organisation du comité de pilotage avec les financeurs Identification des financements par projet •Proposition d' accompagnement pour la constitution des dossiers •Suivi à l'échelle de l' action (réalisation, financements, indicateurs) et évaluation à l'échelle du territoire (fiche thématique évaluative) •Actualisation et création de 5 fiches mémo (informations pour l'élaboration des projets) : efficacité énergétique et énergie renouvelable, mobilité durable, biodiversité, eau, urbanisme durable •Réalisation ateliers projet : améliorer l'impact environnemental des projets, donner des conseils techniques et financiers atelier planification écologique •Réalisation ateliers planification écologique : eau - forêt
SCoT
Application du SCoT vers la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT Réponses aux demandes des collectivités et des services instructeurs Evaluation du SCoT et préparation d'indicateurs de suivi Animation de commission SCoT et de groupe de travail spécifique (Friche) Début de l'étude sur la planification territoriale des friches Industrielles pour anticiper leurs requalifications .
LEADER
LEADER 2023-2027 : • Communication sur le nouveau programme •Animation du Comité de programmation 2023-2027 et du COPIL Grille de sélection •Accompagnement des projets et montage des dossiers de demande d'aides •Suivi de la mise en place de la nouvelle procédure de gestion dématérialisée des aides LEADER •Suivi du cadre réglementaire • Réflexion sur la coopération

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Contrat Local de Santé

Subventions 2025 :

Demande de subvention 2025 auprès de l'ARS

Suivi du Contrat Local de Santé avec l'animation de COTECH et COPIL et l'animation de la commission santé du PETR

Evaluation du CLS 2022-2025

Démarche de renouvellement du CLS 2025-2028 3ème génération avec la mise en place de groupe de travail et une signature prévue en juillet
Poursuite de la collaboration avec les CPTS

Collaboration avec les partenaires de terrain et collectivités pour mettre en place des actions de prévention et promotion de la santé :

• Organisation d'un forum sur la santé environnement avec les 2 autres CLS actifs sur le Loiret : « Territoire et santé : Quels liens avec l'environnement ? » le 27 janvier à Saint Martin d'Abbat à destination des élus et des techniciens des 3 PETR

• « Défi alimentation » a débuté le 22 janvier 2025 en partenariat avec Graine Centre, le PAT et le CCAS de Saint Denis de l'Hôtel Objectif : accompagner les habitants, particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans, à consommer davantage de produits locaux, de saison et de qualité, sans pour autant augmenter leur budget alimentaire.

• Poursuite de la mise en place des Formations Premiers secours en santé mentale en proposant une date sur chaque communauté de communes : 24/25 mars à Neuville aux Bois, 15/16 décembre à la Ferté, Fay aux Loges en cours (Sully a été programmée début décembre 2024)

• Proposer une sensibilisation aux élus sur la thématique santé mentale sous format interactif : conférence, ateliers... avec les 2 CLS actifs du département

• Poursuivre la promotion et la mise en place d'actions en lien avec le calendrier 365 jours pour garder la forme !

• Poursuivre l'accompagnement ou le suivi des projets des collectivités

• Proposer une action en lien avec le forum santé environnement sur le territoire : ex : Rando Bio Ambroisie avec chargée biodiversité du PETR et Fredon...

• Communiquer sur les actions mises en place par le CLS et par les partenaires

COT énergies renouvelables

• Signature pour l'animation COT avec FIBOIS et les 2 autres Territoires COT du Loiret

• Accompagnement des projets chaleur renouvelable (exemple)

Pour le bois énergie : Vitry aux Loges, Marcilly en Villette, Ardon...

Projets géothermie : Bray-Saint-Aignan, CCL, Vitry-aux-Loges, Bouzy-la-Forêt, Neuville aux Bois, Ouzouer sur Loire...

• Suivi et évaluation des projets en lien avec le CRTE

• Atelier CRTE, retours d'expérience, fiche thématique...

• Sensibilisation des acteurs du territoire à la démarche du COT EnR (entreprises, établissements médico-sociaux, hébergements tourisme...)

• Visite, cartographie, actualisation outil de communication, réunion d'informations...

• Animation de COTECH et COPIL

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 Janvier 2025

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

PCAET / COT Transition

Communication du PCAET (élus, agents des collectivités, acteurs locaux et grand public) avec la réalisation d'une plaquette de communication pour le grand public

Mise en œuvre et suivi des actions

Déploiement et coordination d'un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élus et agents communautaires

Mise en ligne du plan d'actions PCAET et COT Transition sur la **plateforme TETE** pour faciliter le pilotage les actions en lien avec les communautés de communes

Signature d'un avenant avec l'ADEME pour acter la phase 2 du COT Transition et signature de la convention de répartition des subventions avec les communautés de communes

Labellisation des entreprises engagées dans l'opération Eco-défis

Mobilité

Engager des réflexions autour du covoiturage et de l'autostop avec les CC en lien avec **Blablacar Daily** et l'**articulation avec Mobicoop**

Participer et relayer les actions mobilité portées par les CC

Projet Alimentaire de Territoire

Dépôt de la **demande de labellisation de niveau 2** auprès de la DRAAF Centre-val de Loire

Animation du comité PAT et communication

Mise en œuvre du plan d'actions 2025-2029

•**Restauration collective** : formation des chefs de cuisine, échanges producteurs/établissements

Les circuits alimentaires de proximité :

Suite de l'accompagnement de l'association « Logifrais 45 » pour la mise en place du test logistique de livraison des produits locaux.

Accompagnement de **projets collectifs agricoles** (casiers de producteurs...)

•Développement d'actions de **sensibilisation à l'alimentation durable en lien avec le CLS** :

Défi alimentation 2025 (5 ateliers sur le manger local, de saison, dans le respect de l'environnement, à budget constant, de janvier à mai, en partenariat avec le relais social et la maison des jeunes de Saint-Denis-de-l'Hôtel + restitution/bilan)

Atelier alimentation/santé animé en commun avec le PAT Gâtinais montargois au forum santé/environnement des 3 CLS le 27 janvier.

•Lancement d'une **réflexion sur l'accès des publics vulnérables aux produits frais locaux**

Biodiversité

Réflexion sur de **nouvelles actions Biodiversité, suite des Rando-Bio**

Informations sur les différents sujets de la biodiversité

Communication

Mise en place d'une **newsletter**

Informé par panneau Pocket et bulletins municipaux

Alimentation régulière du **site internet**

Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR

Mise en place de la diffusion d'informations en interne par la **plateforme Agora du site internet**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Après avoir retracé l'ensemble des actions pour 2025 dont certaines engagent le PETR sur les années suivantes, le Président propose un débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

Date de la convocation
30 Janvier 2025

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER

Délibération n°2025 - 2
Orientations budgétaires 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 février à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
30 janvier 2025

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe; MASSEIN Christian; DAUVILLIER Pascal; ROBERT Pierre-Yves; VAPPEREAU Julia; POUSSE Corinne; JOLY Hervé; LOISEAU Dominique; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian; DUBOIS Robert; MEUNIER Éric; PASSIGNY Christian; DALAIGRE Catherine; PERY Célie; MARGUERITTE Alain; BEGON Claudine; GALLIOT Olivier; LE METAYER Pascal; TURPIN Joël; VACHER Philippe; LELIEVRE Dominique; GODIN Fabienne;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel; METHIVIER Gilbert; GRANDJEAN Magalie; DURAND Caroline; VOISE Yannick; PELLETIER Blandine; COLAS Christian; FOURNIER Hubert; CORNET Sandrine; ASSELIN Jean-Claude; BERGEVIN Jean-Claude; DUVEAU Patrick; BERRUE Didier;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel; BONNET Christophe; SALVAN Joachim.

Délibération n°2025 - 3
Etude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan LE MERDY chargé de mission économique; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFON Maire de Donnery; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bords et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; DUFOUR Jean-Michel; ROUX Sylvie; ADAM Delphine; PEPION Aymeric; TOMA Mugolino; de la ROCHEFOUCAULD Philibert; GAUDUCHEAU Patrick; HUREL Marianne; DUPUIS David; LELIEVRE Pierre-Edmond; DUBOURG Hervé; DERY Christian; DELAS Thierry; CROISET Sophie; de COURCY Christian; PREVOST Sylvie; BAUDOUIN Nathalie; COLMET DAAGE Sylvain; de BEAUREGARD Amaud; BOURILLON Christophe; LUTTON Luc; BOUDIER Gérard; GRESSETTE Danielle; TUBACH Hélène; MOTTAIS Alain; DEBRUS Marie-Hélène; MERCADIÉ Serge; BRAGUE Nicole; COUSTHAM Thierry; HAUTIN Johnny; PLANCHET Hugo; LEVEILLÉ Jeannette; DION Sylvie; HAUER Éric; CHAVENEAU Sébastien; BAFUNNO Hélène; BERTHON Claude; RICHARD Sarah; DEGRÉMONT Damien; LEGRAND Éric; ROCHE Jean-Paul; BAILLY Katia; DIFRANCESCHO Sébastien; BOILEAU Nicole; GABORIT Anne; DRUPT Dominique; CHARRON Stéphanie; TREMAULT Denis; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président informe les élus du comité syndical de la nécessité pour le PETR de réaliser une étude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire.

Leur devenir devra être pris en compte dans la vision prospective portée par le SCoT puis être retraduite dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Sur un plan plus opérationnel, les communautés de communes et les communes pourront s'engager plus avant dans des projets de requalification de friches.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	12 février 2025
Et publication notification	
Le	12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Il propose, de lancer une consultation en procédure adaptée ouverte des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études ou groupement de bureaux d'études),

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le lancement de l'étude,
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de cette étude,
- de solliciter le concours financier de l'ADEME à hauteur de 80%,
- de donner tout pouvoir au Président, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée ouverte des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

Délibération n°2025 - 3
Etude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire

La secrétaire de séance

Le Président

Alain MARGUERITTE

Philippe VACHER

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 février à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
30 janvier 2025

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe ; MASSEIN Christian ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; GODIN Fabienne ;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; GRANDJEAN Magalie ; DURAND Caroline ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; FOURNIER Hubert ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERRUE Didier ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BONNET Christophe ; SALVAN Joachim.

Délibération n°2025 - 4
Financement animation PCAET

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFONT Maire de Donnery ; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bords et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal ; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; DUFOUR Jean-Michel ; ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; PEPION Aymeric ; TOMA Mugolino ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; DUBOURG Hervé ; DERY Christian ; DELAS Thierry ; CROSET Sophie ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ; LUTTON Luc ; BOUDIER Gérard ; GRESSETTE Danielle ; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; HAUER Éric ; CHAVENEAU Sébastien ; BAFUNNO Hélène ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; BAILLY Katia ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Vu la délibération 2019-51 de la CC du Val de Sully du 7 mai 2019 sur la réalisation d'un PCAET confiée au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Vu la délibération 2019-60 de la CC de la Forêt du 18 juin 2019 sur la réalisation d'un PCAET confiée au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Vu la délibération 2019-057 de la CC des Loges du 27 mai 2019 sur la réalisation d'un PCAET confiée au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Vu la délibération 2022-03-20 de la CC des Portes de Sologne du 12 avril 2022 sur l'intégration de la CCPS à la démarche d'élaboration du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Vu la délibération 2019-33 du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne du 28 novembre 2019 sur l'engagement dans le PCAET et modalités d'élaboration

Vu la délibération 2020-17 du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne du 12 mars 2020 sur le financement de la 1ère année d'animation du PCAET

Date de la convocation
30 janvier 2025

Vu la délibération 2021-3 du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne du 18 février 2021 sur le financement d'une 2ème année d'animation du PCAET

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est vu confier, en tant qu'autorité réalisant le SCoT, l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial par ses 4 Communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully et CC des Portes de Sologne). Les 4 EPCI ont ainsi délibéré pour transférer la compétence PCAET au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce PCAET, il est important d'avoir une animation spécifique qui pourra être effectuée par un chargé de mission dont les missions seront les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre des actions inscrites dans l'étude et mettre à jour les indicateurs territoriaux ;
- Animer le comité de pilotage PCAET et les groupes de travail thématiques des actions ;
- Accompagner les porteurs de projets en lien avec la transition écologique ;
- Rechercher les financements disponibles pour garantir la mise en œuvre des actions ;
- Communiquer et valoriser le PCAET et y impliquer les acteurs du territoire ;
- Préparer le bilan à mi-parcours du PCAET (fin 2026).

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour le poste de chargé de mission transition écologique (0,5 ETP) et de la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2023-2029 pour la 3ème année.

Délibération n°2025 - 4
Financement animation PCAET

DEPENSES		RECETTES		
Animation PCAET (0,5 ETP)	23 501,00 €	Région CRST PETR FOLS	20 701,48 €	50%
Coûts Indirects (15 %)	3 525,15 €	ADEME	12 420,89 €	30%
Communication	976,80 €			
Fresques OAZIS	8 000,00 €	PETR	8 280,59 €	20%
Ateliers BL Evolution	5 400,00 €			
Total	41 402,95 €	Total	41 402,95 €	

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter la Région Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne pour la 3ème année de l'animation du PCAET et la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

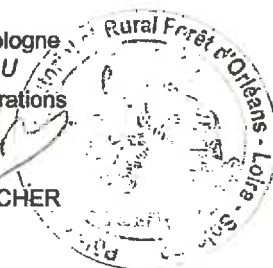
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance
Alain MARGUERITTE

Le Président
Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Date de la convocation
30 janvier 2025

Délibération n°2025 - 5
Demande de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne »

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 février à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian; LE GOFF Christophe ; MASSEIN Christian ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; GODIN Fabienne ;

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; GRANDJEAN Magalie ; DURAND Caroline ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERRUE Didier ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BONNET Christophe ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE, Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ; Anne BESNIER Conseillère Régionale, Daniel CHAUFTON Maire de Donnery ; Alexandra RIBEIRO Adjointe aux Bordes et secrétaire de Bray-Saint Aignan

Pouvoir accordé : par PEPION Aymeric à DAUVILLIER Pascal ; par ROCHE Jean-Paul à BONNET Christophe

Excusés : Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; DUFOUR Jean-Michel ; ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; PEPION Aymeric ; TOMA Mugolino ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; DUBOURG Hervé ; DERY Christian ; DELAS Thierry ; CROSET Sophie ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ; LUTTON Luc; BOUDIER Gérard; GRESSETTE Danielle; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; HAUER Éric; CHAVENEAU Sébastien; BAFUNNO Hélène ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; BAILLY Katia ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2024-12 du Comité Syndical de demande de subvention FEDER pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé de niveau 1 depuis le 12 avril 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	34	36

Conformément aux engagements présentés pour cette phase dite d'émergence, le PETR a mis en place la gouvernance de son Projet Alimentaire Territorial (Comité PAT, groupes de travail) et a développé les actions partenariales relatives aux axes prioritaires identifiés notamment l'accompagnement des établissements de restauration collective en matière d'approvisionnement local et de qualité, l'aide aux projets collectifs de producteurs en circuits courts (magasins de producteurs), l'appui à l'émergence de solutions logistiques de proximité, les premières actions de sensibilisation des habitants à l'alimentation locale et durable.

Date de la convocation
30 janvier 2025

La reconnaissance de niveau 1 arrive à son terme le 12 avril 2025. Une démarche de reconnaissance de niveau 2 est à réaliser avec un dossier de candidature à déposer auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire pour continuer à bénéficier de la labellisation PAT. Le niveau 2 est une phase d'actions opérationnelles. La reconnaissance de niveau 2 est attribuée pour une période de 5 ans, renouvelable. Les critères de sélection ont été renforcés afin d'assurer le caractère systémique du PAT et de son impact sur les différentes dimensions de durabilité de l'alimentation (économie, santé, social, environnement) en réponse aux enjeux de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC).

Délibération n°2025 - 5
Demande de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne »

Pour atteindre le niveau 2, un travail d'actualisation de la stratégie a été réalisé en 2024 par le comité PAT en lien avec les différents partenaires publics et privés. Cette actualisation se base sur le bilan des actions engagées ainsi que sur la mise à jour et le partage du diagnostic agricole et alimentaire en cohérence avec les autres documents stratégiques du territoire. Aussi, l'ambition des acteurs locaux est de poursuivre la dynamique engagée et de développer de nouvelles actions partenariales agricoles et alimentaires en lien avec les orientations et programmes d'actions portés par le PETR : programme LEADER 2023-2027, Contrat Local de Santé (CLS), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ainsi, la stratégie du PAT a été actualisée avec 5 grands objectifs qui répondent aux enjeux locaux :

- Conserver la diversité des productions agricoles et alimentaires
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité
- Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective
- Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale
- Accompagner les acteurs locaux aux enjeux de transition agricole et alimentaire.

Cette stratégie transversale se décline en plan d'actions sur 5 ans construit en cohérence avec les indicateurs de suivi de la SNANC. Le plan d'actions 2025-2029 se formalise en 13 fiches actions ventilées par objectif stratégique. Le comité PAT sera chargé du suivi des actions. Une démarche d'évaluation sera mise en place avec les acteurs associés pour mesurer l'avancée du PAT.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la stratégie et le plan d'actions du PAT 2025-2029
- de déposer, en qualité de structure porteuse du PAT Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, un dossier de demande de labellisation de niveau 2 auprès des services de la DRAAF Centre-Val de Loire
- de mobiliser les moyens d'animation pour mettre en œuvre le plan d'actions du PAT 2025-2029
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 12 février 2025
Et publication notification
Le 12 février 2025

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU

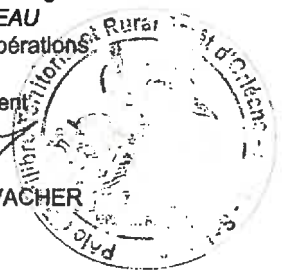
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal; LOISEAU Dominique; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique; Angéline TESSIER chargée de mission SCot; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

N° délibération	Objet	Vote
2025 – 6	Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 février 2025	Adopté à l'unanimité
2025 – 7	Validation du Compte de Gestion 2024	Adopté à l'unanimité
2025 – 8	Validation du Compte Administratif 2024	Adopté à l'unanimité
2025 – 9	Affectation du résultat de fonctionnement de 2024	Adopté à l'unanimité
2025 – 10	Validation du Budget Primitif 2025 voté au chapitre	Adopté à 40 voix pour et 1 abstention
2025 – 11	Demande de financement ADEME – Etude friches et animation	Adopté à l'unanimité
2025 – 12	Ouverture d'une ligne de trésorerie	Adopté à l'unanimité

Publié le 11/04/2025 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 6
Validation du procès-verbal du 6 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ; Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 6 février 2025.

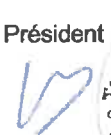
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 7
Validation du Compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ;
Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Amaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCOT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER
Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président signale que les résultats du compte de gestion 2024 concordent avec ceux du compte administratif 2024

Budget principal	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE PRECEDENT : 2023	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024
Investissement	38 555,66 €	9 039,31 €	47 594,97 €
Fonctionnement	71 729,80 €	- 926,18 €	70 803,62 €
TOTAL	110 285,46 €	8 113,13 €	118 398,59 €

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2025
Et publication notification
Le 10 avril 2025

Le Président propose de délibérer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 présenté.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance
Alain MARGUERITTE

Le Président
Philippe VACHER

PETR FORET ORLEANS LOIRE SOLOG
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Bruno Croibier

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 10/03/2025

Population 102128
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	29
2 Situation des valeurs inactives	40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

Résultats budgétaires de l'exercice

25900 - PETR FORET ORLEANS LOIRE SOLOG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	49 305,66	761 125,00	810 430,66
Titres de recette émis (b)	9 039,31	766 126,04	775 165,35
Réductions de titres (c)		107 399,60	107 399,60
Recettes nettes (d = b - c)	9 039,31	658 726,44	667 765,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	49 305,66	761 125,00	810 430,66
Mandats émis (f)		666 114,62	666 114,62
Annulations de mandats (g)		6 462,00	6 462,00
Dépenses nettes (h = f - g)		659 652,62	659 652,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(a - h) Excédent	9 039,31		8 113,13
(h - d) Déficit		926,18	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20250403-2025_7-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25900 - PETR FORET ORLEANS LOIRE SOLOG

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	38 555,66		9 039,31		47 594,97
Fonctionnement	71 729,80		-926,18		70 803,62
TOTAL I	110 285,46		8 113,13		118 398,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	110 285,46		8 113,13		118 398,59

Page des signatures

Exercice 2024

25900 - PETR FORET ORLEANS LOIRE SOLOG

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations:

CHALANDON David (1048369268-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PETR FORET ORLEANS LOIRE SOLOG** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CROIBIER Bruno (1013537162-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DRFiP DU CENTRE ET DU LOIRET**, le **14/03/2025**

A **GIEN**, le **18/03/2025**

03/04/2025

A , le

Jeyou

03/04/2025

Chandon

14

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	38	40

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 8
Validation du Compte administratif 2024

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ; Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Compte Administratif 2024

M. Philippe VACHER, Président du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne laisse la présidence au Vice-président qui présente les résultats du compte administratif pour l'année 2024.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	659 652,62 €	0 €	659 652,62 €
Recettes	658 726,44 €	9 039,31 €	667 765,75 €
Résultats de l'exercice 2024	- 926,18 €	9 039,31 €	8 113,13 €
Résultats reportés 2023	71 729,80 €	38 555,66 €	110 285,46 €
Résultats de clôture 2024	70 803,62 €	47 594,97 €	118 398,59 €

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	38	40

Le Vice-président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce compte administratif.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

Date de la convocation
20 mars 2025

Le secrétaire de séance

Alain MARGUERITE

Le Président

Philippe VACHER

Délibération n°2025 - 8
Validation du Compte administratif 2024

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2025
Et publication notification
Le 10 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 9
Affectation du résultat de fonctionnement 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémie CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Amaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025.

Il propose d'affecter :

- le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 70 803,62 €.
- le résultat excédentaire de d'investissement au compte 001 excédent d'investissement reporté pour un montant de 47 594,97 €.

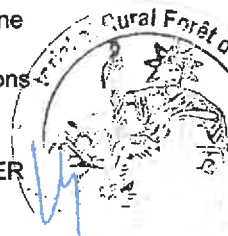
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance
Alain MARGUERITTE

Le Président
Philippe VACHER





Note de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

I. CONTEXTE

A. POSITIONNEMENT DU PETR

De par ses statuts, « Le Syndicat mixte exerce de plein droit, dans la limite de son périmètre et dans le respect des statuts des Communautés de Communes adhérentes, des activités d'étude, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par la Charte de Développement Durable du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, et notamment ceux inscrits dans les Contrats passés avec la Région Centre Val de Loire et leurs éventuels avenants. »

Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural comprend comme membres constitutifs, les Communautés de communes de la Forêt, des Loges, Val de Sully et des Portes de Sologne avec un total de 56 communes, pour une population (DGF) de 102 380 habitants.

L'ensemble des actions et projets portés par le PETR suppose de faire converger vers lui l'ensemble des politiques publiques des collectivités, chacune dans leur champ de compétence ou dans leurs missions : communes, Intercommunalités, Département, procédures contractuelles (Région, Etat, Union européenne).

La capacité du PETR à s'organiser au plan institutionnel conditionne ainsi largement sa capacité à la fois à mobiliser les financements indispensables à la concrétisation de ses projets et à entrer dans un dialogue effectif et constructif avec les PETR/Communautés de communes voisins et la Métropole d'Orléans.

B. LES ACTIONS DU PETR

Le PETR gère :

- **Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale**
- **Le Contrat de Relance et de Transition écologique**
- **Le programme européen LEADER** sur « la résilience du territoire à travers 3 axes : agriculture/alimentation, ressources naturelles/biodiversité et slow tourisme »
- L'élaboration et le suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale** : SCoT
- L'élaboration et l'animation du **Contrat Local de Santé**
- L'animation du **Contrat d'Objectifs Territorial** sur les énergies renouvelables
- L'animation du **Contrat d'Objectifs Territorial** sur la transition et l'économie circulaire
- L'élaboration et la mise en place du **Plan Climat Air Energie Territorial**
- L'élaboration et la mise en place du **Projet Alimentaire de Territoire** : PAT

Des missions d'accompagnement de projets, de conseil et de prospective : Etude Trame Verte et Bleue, Etude mobilité, Rézo Pouce,

II. ANALYSE RETROSPECTIVE

A. FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011- Charges à caractère général	86 299	166 270	190 033
012- Charges de personnel	352 064	403 514	432 999
65- Autres charges de gestion courante	25 841	27 465	27 292
66- Charges financières	523	497	892
67- Charges exceptionnelles	23	0	0
68 - Dotations aux provisions	92	0	0
042 -Amortissements	8 483	10 143	8437
Total	473 325	607 889	659 653

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les études restent un poste important dans ce chapitre.

En 2022

Poursuite du Plan Climat Air Energie Territorial avec le bureau d'étude, finalisation du programme d'actions. Validation administrative et juridique et dépôt du PCAET sur la plateforme de l'ADEME.

Elaboration du nouveau Contrat Local de Santé 2022 – 2025 premier semestre 2022, validation en juin 2022 et signature en juillet 2022.

Du côté de la Biodiversité des randonnées ont été effectuées sur le territoire du PETR.

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, poursuite du travail initié sur le PETR pour augmenter la part d'approvisionnement en production locale auprès de la restauration collective et faciliter la mise en œuvre des dispositions de la loi EGALIM.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne porte un nouveau contrat d'objectifs territorial Transition autour des thématiques climat-air-énergie et économie circulaire. Des enquêtes et des rendez-vous ont été menées par un bureau d'étude auprès des collectivités et des acteurs locaux pour établir un diagnostic concernant l'économie circulaire.

Le PETR a organisé sa conférence des Maires le jeudi 24 mars 2022.

Au niveau de la communication, un dépliant a été créé concernant le programme d'actions du nouveau Contrat Local de santé et une nouvelle plaquette a été réalisée pour le COT 2.0 (2022 – 2025).

Des dépliants et des affiches ont été édités pour le dispositif Rezo Pouce.

En 2023

Le PETR a été accompagné par un bureau d'études pour l'élaboration d'un diagnostic en **économie circulaire**, ainsi que la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions.

Des ateliers ont été organisés dans chaque Communauté de communes concernant le volet climat-air-énergie pour faire un état des lieux et définir des objectifs communs, ainsi qu'un programme d'action en lien avec le **PCAET**.

Poursuite des opérations du **COT EnR 2.0** (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins. Les objectifs ont été atteints plus tôt que prévus pour la fin du COT EnR 2.0.

Dans le cadre du **Contrat Local de Santé** concernant l'axe 2 « Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé le PETR a réalisé un calendrier sportif sur 365 jours, perpétuel et proposant une activité par jour, pour encourager la pratique d'une activité physique au quotidien. Des étudiants en licence STAPS à l'Université d'Orléans et des alternants encadrés par les associations sportives ont été impliqués dans la réalisation des fiches exercices.

D'autres actions ont été réalisées :

Sensibilisation au dépistage du cancer colorectal « Côlon Tour »

Forum Prévention Santé avec les 3 CLS du Loiret

Ciné-débat sur le thème égalité homme/femme

Formation Premiers Secours Santé Mentale

Dans le cadre du **Projet Alimentaire de Territoire**, poursuite de l'accompagnement de la restauration collective avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Du côté de **LEADER**, un nouveau programme a été élaboré pour 4 ans.

Du côté du **Contrat Régional de Solidarité Territoriale** un nouveau contrat a été signé pour 6 ans.

Le PETR a organisé sa **conférence des Maires** le jeudi 7 décembre 2023 avec des ateliers par thématiques.

En 2024

Dans le cadre du **Contrat Local de Santé** :

Le 17 janvier 2024 a eu lieu à Loury le **lancement du calendrier « 365 jours pour garder la forme »**. Cette occasion a permis de mettre en avant la publication du calendrier et de le promouvoir auprès des partenaires institutionnels, des financeurs et des acteurs locaux.

D'autres actions ont été réalisées :

Un ciné-débat sur le thème du sport handicap et des sports adaptés

Le forum d'accès aux droits et à la santé « Rencontres autour de la Halle »

Le forum parentalité / prévention des risques domestiques

Formation Premiers Secours Santé Mentale

Une **rencontre Biodiversité** a eu lieu le 22 février 2024 à Saint-Benoît-sur-Loire pour clôturer des actions biodiversité menées par le PETR et le CAUE 45.

Réalisation d'un livret Biodiv 'Pratique, c'est un outil pédagogique, à destination des collectivités, pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents de planification.

Du côté de **LEADER** une journée conviviale a été organisée le 29 février 2024 à Sigloy et Châteauneuf-sur-Loire avec la visite des projets LEADER 2014-2022 et un Bilan du programme 2014-2022.

Signature d'une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le 9 avril 2024 à Jargeau pour le Lancement de l'opération « Eco-Défis des artisans et des commerçants » pour valoriser les entreprises qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement. C'est une action prévue dans le **PCAET et dans le COT Transition**

SCoT : le PETR et les 4 communautés de communes ont conventionné avec TOPOS 2024 – 2026 afin de bénéficier des services de l'agence d'urbanisme.

Communication : Confection d'un kakémono pour le PETR et d'une bache pour inauguration des projets LEADER

COT 2.0 : animation par FiBOIS

REZO Pouce : abonnement à la plateforme de covoiturage permettant aux habitants de se déplacer.

Le PETR a organisé sa **conférence des Maires** le 19 décembre 2024, les chargés de mission du PETR ont animé des ateliers pour informer sur leurs activités et les possibilités de collaboration.

CHARGES DE PERSONNEL

En 2022

Départ du chargé de mission SCoT/COT début avril 2022, en attendant de recruter un nouvel agent, la directrice – agent de développement a pris le relais pendant 5 mois.

À partir du 9 septembre 2022 le PETR a recruté une nouvelle chargée de mission SCoT/COT.

Arrivée d'un nouvel agent pour accompagner les élus dans l'élaboration, la négociation et le suivi du CRTE.

Le PETR a accueilli 2 stagiaires pendant 5 mois pour réaliser un outil pédagogique, à destination des collectivités, pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents de planification.

En 2023

Départ de la Coordinatrice du CLS en juin 2023, en attendant de recruter un nouvel agent, la directrice – agent de développement a pris le relais pendant 3 mois.

À partir du 11 septembre 2023 le PETR a recruté une nouvelle Coordinatrice du CLS.

Un stagiaire de seconde a été accueillie pendant 1 mois.

L'année 2023 a été marquée par les mesures gouvernementales suivantes :

- La revalorisation au 1er janvier 2023 de l'indice minimum de traitement, correspondant à l'ajout d'un point d'indice majoré, afin de garantir des rémunérations publiques supérieures au SMIC
- Le point d'indice a été revalorisé de 1,5 % au 1er juillet 2023

Ces mesures ont exercé un impact tant sur la rémunération des agents titulaires que sur celles des agents contractuels rémunérés en référence à ces indices.

En 2024

5 agents ont été éligibles à la Prime de pouvoir d'achat.

Evolution du taux de la contribution CNRACL (part employeur)

Renouvellement du contrat de la Coordinatrice du CLS pour 3 ans et du Chargé de mission CRTE pour 2 ans.

	2022		2023		2024	
	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP
Filière administrative	6	6	6	6	6	6
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1	1	1
Attaché	4	4	4	4	4	4
Attaché principal	1	1	1	1	1	1
Filière technique	3	1.86	2	1.80	2	1.80
Adjoint technique territorial						
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1	0.06				
Ingénieur						
Ingénieur principal	2	1.80	2	1.80	2	1.80
TOTAL	9	7.86	8	7.80	8	7.80

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013- Atténuations de charges	90 998	3 154	3 871
74- Dotations et participations	462 964	468 226	654 854
75- Autres produits de gestion	2	1	1
Total	553 964	471 381	658 726

PRINCIPAUX ELEMENTS CONCERNANT L'ATTENUATION DE CHARGES

Les programmes d'actions du PETR sont menés par des agents financés par :

Programme LEADER :

- Aides financières 2022 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
- Aides financières 2022 de l'Europe dans le cadre du FEADER

Contrat Local de Santé :

- Aides financières 2022 : de la Région, de l'Etat avec l'ARS

Contrat d'Objectifs Territorial EnR :

- Aides financières 2022 : de l'ADEME, EUROPE

Projet Alimentaire de Territoire : aides financières de l'EUROPE, de l'Etat PNA et de la région

PCAET :

- Aides financières 2022 de la Région
- Participation 2022 des Communautés de Communes du PETR

SCoT :

- Aides financières 2022 de la Région

Rando Bio et Biodiv' pratique : aides financières 2022 de la Région et de l'EUROPE

PRINCIPALES DOTATIONS ET SUBVENTIONS SUR LES CHARGES

Le fonctionnement du PETR est aidé par des subventions de la Région Centre-Val de Loire, et par des participations des communautés de communes. Le fonctionnement comprend la gestion globale du PETR et l'animation et la gestion du **contrat régional de solidarité territoriale du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne**.

Les actions menées par le PETR sont financées pour :

Elaboration et le suivi du SCoT :

- Aides financières 2022, 2023, 2024 de la Région
- Participation 2022 à 2024 des Communautés de Communes du PETR

Programme LEADER :

- Aides financières 2022 et 2023 (3 mois à 0.10 ETP) de l'Europe dans le cadre du FEADER

Contrat Local de Santé :

- Aides financières 2022 et 2023 et 2024 : de la Région, de l'Etat avec l'ARS, DDETS
- Aides financières 2023 pour la réalisation d'un calendrier sportif d'Impact (Etat), du Département, de la Région
- Aides financières 2024 de la CAF

Contrat d'Objectifs Territorial EnR :

- Aides financières 2022 : de l'ADEME, EUROPE
- Aides financières 2023 et 2024 : de l'ADEME

Projet Alimentaire de Territoire :

- aides financières 2022 et 2023 de l'Etat PNA et de la Région

PCAET :

- Aides financières 2022 à 2024 de la Région
- Participation 2022 des Communautés de Communes du PETR

Rézo Pouce :

- aides financières 2022 de l'Etat, Région
- aides financières 2022 du Département
- aides financières 2023 de la Région

Rando Bio : aides financières de la Région, de l'Europe dans le cadre du FEADER 2022 et 2023

Biodiv' pratique : aides financières de la Région, de l'Europe dans le cadre du FEADER 2022, 2023 et 2024

Contrat d'Objectifs Territorial Transition : aides financières de l'ADEME 2023 et 2024

Contrat de Relance et Transition Ecologique : aides financières de l'Etat en 2022, 2023 et 2024

A. INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
20- Immobilisations incorporelles	898	0	0
21- Immobilisations corporelles	3 672	0	0
Total	4 570	0	0

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En 2022, achat de 2 ordinateurs, d'une caméra de visioconférence et un logiciel pour la dématérialisation des délibérations et arrêtés.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 350	386	602
13- Subventions d'investissement	0	0	0
040- Amortissements	8 483	10 143	8 437
	9 833	10 529	9 039

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement.

AMMORTISSEMENTS

Les biens du PETR et les subventions sont amortis chaque année pour permettre de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
20 mars 2025

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Héléna ; DEGRÉMONT Damien ;
Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Délibération n°2025 -10
Validation du Budget Primitif 2025 voté au chapitre

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Héléna

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Cécile ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Amaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER
Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2025 qui a été débattu au bureau du 13 mars 2025.

Les membres du bureau ont proposé, que la participation des Communautés de Communes soit augmentée de 0,10 €/habitant pour le fonctionnement du PETR à partir de 2025, ce qui portera la participation à 2,35 € par habitant et par an.

Ce Budget Primitif 2025 s'équilibre de la manière suivante :

Pour la **section de fonctionnement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 167 660,00 €
- b. Au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 464 780,00 €
- c. Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 30 888,00 €
- d. Au chapitre 66 (charges financières) : 2 000,00 €
- e. Au chapitre 68 (dotations aux provisions et dépréciations) : 100,00 €
- f. Au chapitre 042 (opération d'ordre de transferts entre sections) : 4 020,00 €

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Pour la **section de fonctionnement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 013 (atténuations de charges) : 6 800,00 €
- b. Au chapitre 74 (dotations, et participations) : 591 840,00 €
- c. Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 4,38 €
- d. Résultat antérieur reporté 002 : 70 803,62 €

soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 669 448,00 €**.

Pour la **section d'investissement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 112 500,00 €
- b. Au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 25 563,97 €

Pour la **section d'investissement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 10 (Dotations fonds divers et réserves) : 49,00 €
- b. Au chapitre 13 (Subventions d'investissement) : 86 400,00 €
- c. Au chapitre 040 (opération ordre transfert entre sections) : 4 020,00 €
- d. Résultat antérieur reporté 001 : 47 594,97 €

soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 138 063,97 €**.

Le président informe que la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le président sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la présentation du budget primitif 2025.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le budget primitif 2025 du PETR, conformément aux documents présentés en séance
- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), déterminées à l'occasion du budget,

L'assemblée se prononce favorablement avec 40 voix pour et 1 abstention.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITE

Le Président

Philippe VACHER

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2025
Et publication notification
Le 10 avril 2025



Note de présentation

BUDGET PRIMITIF 2025

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

I. CONTEXTE

A. POSITIONNEMENT DU PETR

De par ses statuts, « Le Syndicat mixte exerce de plein droit, dans la limite de son périmètre et dans le respect des statuts des Communautés de Communes adhérentes, des activités d'étude, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par la Charte de Développement Durable du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, et notamment ceux inscrits dans les Contrats passés avec la Région Centre Val de Loire et leurs éventuels avenants. »

Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural comprend comme membres constitutifs, les Communautés de communes de la Forêt, des Loges, Val de Sully et des Portes de Sologne avec un total de 56 communes, pour une population (DGF) de 102 603 habitants.

L'ensemble des actions et projets portés par le PETR suppose de faire converger vers lui l'ensemble des politiques publiques des collectivités, chacune dans leur champ de compétence ou dans leurs missions : communes, Intercommunalités, Département, procédures contractuelles (Région, Etat, Union européenne).

La capacité du PETR à s'organiser au plan institutionnel conditionne ainsi largement sa capacité à la fois à mobiliser les financements indispensables à la concrétisation de ses projets et à entrer dans un dialogue effectif et constructif avec les PETR/Communautés de communes voisins et la Métropole d'Orléans.

B. LES ACTIONS DU PETR

Le PETR gère :

- **Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale**
- **Le Contrat de Relance et de Transition écologique**
- **Le programme européen LEADER** sur « la résilience du territoire à travers 3 axes : agriculture/alimentation, ressources naturelles/biodiversité et slow tourisme »
- L'élaboration et le suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale** : SCoT
- L'élaboration et l'animation du **Contrat Local de Santé**
- L'animation du **Contrat d'Objectifs Territorial** sur les énergies renouvelables
- L'animation du **Contrat d'Objectifs Territorial** sur la transition et l'économie circulaire
- L'élaboration et la mise en place du **Plan Climat Air Energie Territorial**
- L'élaboration et la mise en place du **Projet Alimentaire de Territoire** : PAT

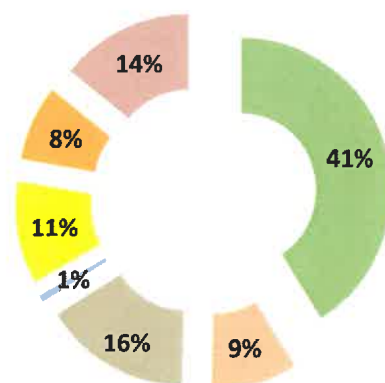
Des missions d'accompagnement de projets, de conseil et de prospective : Etude Trame Verte et Bleue, Etude mobilité, Rézo Pouce,

II. BUDGET PRIMITIF 2025

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025
PETR, Rezo Pouce, Biodiversité, CRTE	274 657,40 €
PCAET - COT TRANSITION	62 730,00 €
SCOT	105 232,00 €
COT EnR	4 758,00 €
CLS	73 098,00 €
PAT	53 847,00 €
LEADER	95 126,00 €
Total	669 448,00 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent selon les actions et le fonctionnement du PETR.

	Dépenses de fonctionnement	Budget 2025
011	Charges à caractère général	167 660,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilé	464 780,00 €
65	Autres charges de gestion courante	30 888,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions	100,00 €
042	Amortissements	4 020,00 €
	Total	669 448,00 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre retrace les dépenses courantes du PETR.

Les rémunérations des intervenants et les études restent des postes importants dans ce chapitre.

Diverses actions sont prévues avec des intervenants concernant la biodiversité, COT Transition, Contrat Local de Santé et COT ENr.

Convention du PETR et des communautés de communes avec TOPOS pour évaluation du SCoT et autres missions.

Abonnement mobicoop (Rezo pouce)

Des publications et de la communication sont envisagées pour les actions engagées par le PETR

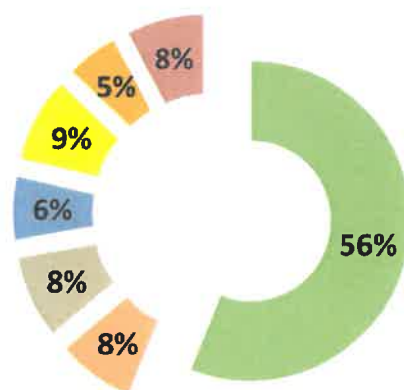
CHARGES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer au plus juste des compétences prises en charge par le PETR.

Année 2025	Nbre d'agents	ETP
Filière administrative	6	5.80
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Attaché	4	3.8
Attaché principal	1	1
Filière technique	2	1.80
Ingénieur principal	2	1.80
TOTAL	8	7.60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025
PETR, Rezo Pouce, Biodiversité, CRTE	375 982,35 €
PCAET - COT TRANSITION	51 950,00 €
SCOT	55 870,00 €
COT EnR	42 582,00 €
CLS	56 618,65 €
PAT	34 485,00 €
LEADER	51 960,00 €
Total	669 448,00 €



Recettes de fonctionnement	Budget 2025
002 Résultat antérieur	70 803,62 €
13 Atténuations des charges	6 800,00 €
74 Dotations et participations	591 840,00 €
75 Autres produits de gestion courante	4,38 €
Total	669 448,00 €

PRINCIPAUX ELEMENTS CONCERNANT L'ATTENUATION DE CHARGES

Remboursement sur les arrêts des agents et du FNC.

PRINCIPALES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Les partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département, Communautés de communes membres du PETR) continuent à participer à la réalisation des programmes d'actions menés par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

A partir de janvier 2025, les Communautés de Communes verront leur participation augmentée de 0,10 €/habitant pour le fonctionnement du PETR, ce qui portera la participation à 2,35 € par habitant et par an. Cette augmentation s'explique par une baisse voire une disparition des subventions pour le financement des salaires.

Pour la convention avec TOPOS, les communautés de communes participent à hauteur de 0,50 € par habitant et par an de 2024 à 2026.

A. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Budget 2025
20	Immobilisations incorporelles	112 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 563,97 €
Total		138 063,97 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concerne les dépenses pour l'étude friches.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Concerne les dépenses pour l'achat de matériels roulant, informatique, de bureau et mobiliers.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2025
001	Résultat antérieur	47 594,97 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	49,00 €
13	Subvention d'investissement	86 400, 00 €
040	Amortissements	4 020,00 €
Total		138 063,97 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention pour l'étude des friches est financée par l'ADEME dans le cadre de l'AMI friches

AMMORTISSEMENTS

Les biens du PETR et les subventions sont amortis chaque année pour permettre de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 11
Demande de financement ADEME Etude Friches et Animation

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johanny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ;
Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémie CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFFUNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération 2025-3 Etude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est vu confier, en tant qu'autorité réalisant le SCoT, l'élaboration d'une étude pour reconquérir les friches à risque de pollution à l'échelle des 2 SCoT du territoire par ses 4 Communautés de communes membres (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully et CC des Portes de Sologne). Le montant de cette prestation s'élève à 106 290,00 € TTC.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Date de la convocation
20 mars 2025

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette étude Friches, il est important d'avoir une animation spécifique qui pourra être effectuée par un chargé de mission dont les missions seront les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre de l'étude et mettre à jour les indicateurs territoriaux ;
- Animer le comité de pilotage et le groupe de travail friches ;
- Rechercher les financements disponibles pour garantir la mise en œuvre des actions ;
- Communiquer et valoriser l'étude friche et y impliquer les acteurs du territoire ;

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour la réalisation de l'étude Friches et pour l'animation (0,3 ETP) auprès de l'ADEME, dans le cadre du programme AMI'Friche à hauteur de 80%

Animation et étude friches sur 1 an				
DEPENSES		RECETTES		
Animation 1 an - 0,3 ETP	15 086,17 €	ADEME	98 911,28 €	80,00%
Coûts indirects (15 %)	2 262,93 €	PETR	24 727,82 €	20,00%
Etude Friches	106 290,00 €			
Total	123 639,10 €	Total	123 639,10 €	

Délibération n°2025 - 11
Demande de financement ADEME Etude Friches et Animation

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter l'ADEME pour le soutien financier de l'étude Friches et pour l'animation (0,3 ETP) pour le suivi de l'étude auprès de l'ADEME, dans le cadre du programme AMI'Friche
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITE

Le Président

Philippe VACHER

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	10 avril 2025
Et publication notification	
Le	10 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; PEPION Aymeric ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DUBOURG Hervé ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; COLAS Christian ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DION Sylvie ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ; Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BAILLY Katia ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ;

Pouvoir accordé : par BEGON Claudine à MARGUERITTE Alain ; par LEGRAND Eric à BAFUNNO Hélène

Excusés : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; COLIN Renaud ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; PERY Célie ; RADIN Alexandre ; BEGON Claudine ; TESSIER LEBRUN Carole ; DERY Christian ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; GODIN Fabienne ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Amaud ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; FOURNIER Hubert ; PLANCHET Hugo ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; de RUYVER Béatrice ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT ; Christelle MAYSTRE et Bruno CROIBIER

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président expose au Comité Syndical le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre.

Cette ligne de trésorerie procure les avantages suivants :

- permettre de retarder au maximum le recours aux emprunts,
- financer les besoins de trésorerie à des conditions moins coûteuses que les emprunts classiques,
- permettre, grâce à une souplesse d'utilisation, une gestion de la trésorerie au jour le jour pour réaliser des économies en termes de frais financiers.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 12
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2025
Et publication notification
Le 10 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	41

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre
- de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € dans les conditions suivantes :

Type de taux : Variable (post-compté)

Mode d'indexation : EURIBOR 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 0.65 %

Intérêts : Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds par le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire.

Si cet indice est ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.

Commission initiale de réservation : 0,10 % du montant emprunté avec minimum de 150 €

Commission de non-utilisation : 0,10 %

Durée : 12 mois

Paiement des Intérêts :

Périodicité : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil

Règlement : dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITE

Le Président

Philippe VACHER

Date de la convocation
20 mars 2025

Délibération n°2025 - 12
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2025
Et publication notification
Le 10 avril 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2025

2ème réunion : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 juillet à quatorze heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs

Communauté de Communes de la Forêt : Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; LE GOFF Christophe ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; MAILLARD Adrien,

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BAILLY Katia ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Pouvoir accordé : par MARGUERITTE Alain à VACHER Philippe

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; LEVEILLÉ Jeannette ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Laurence BELLAIS Conseillère Départementale

Monsieur Joël TURPIN est secrétaire de séance.

N° délibération	Objet	Vote
2025 – 13	Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 avril 2025	Adopté à l'unanimité
2025 – 14	Approbation du 3ème Contrat Local de Santé 2025 - 2030	Adopté à l'unanimité
2025 – 15	Convention financière pour la mesure PCAET du Fonds vert	Adopté à l'unanimité

Publié le 08/07/2025 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	19	20

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

2ème réunion : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation
02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 juillet à quatorze heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Délibération n°2025 - 13
Validation du procès-verbal du 3 avril 2025

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs

Communauté de Communes de la Forêt : Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; LE GOFF Christophe ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; MAILLARD Adrien,

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BAILLY Katia ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Pouvoir accordé : par MARGUERITTE Alain à VACHER Philippe

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; LEVEILLÉ Jeannette ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ;

Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Laurence BELLAIS Conseillère Départementale

Monsieur Joël TURPIN est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 3 avril 2025.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	07/07/2025
Et publication notification	
Le	08/07/2025

La secrétaire de séance

Joël TURPIN

Le Président

Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	19	20

Date de la convocation
02 juillet 2025

Délibération n°2025 - 14
Approbation du 3ème Contrat Local de Santé 2025 - 2030

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

2ème réunion : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 juillet à quatorze heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs

Communauté de Communes de la Forêt : Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; LE GOFF Christophe ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; MAILLARD Adrien,

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Anaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BAILLY Katia ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Pouvoir accordé : par MARGUERITTE Alain à VACHER Philippe

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; LEVEILLÉ Jeannette ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ;

Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Laurence BELLAIS Conseillère Départementale

Monsieur Joël TURPIN est secrétaire de séance.

Un premier Contrat Local de Santé (CLS) avec les territoires ruraux de l'Orléanais s'est déroulé sur une période de 2017 à 2021. Le deuxième CLS porté par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne regroupant ainsi 4 communautés de communes (la Forêt, les Loges, le Val de Sully et les Portes de Sologne), s'est poursuivi de 2022 à 2025. Il est proposé de renouveler ce CLS de 2025 à 2030 sur le territoire du PETR.

Le Président rappelle que le CLS est un outil de mise en œuvre des politiques nationales et régionales de santé, en favorisant la coordination des acteurs locaux et l'adaptation des actions aux spécificités des territoires. Un important travail de concertation est réalisé avec les acteurs de la santé, les partenaires médico sociaux, les élus et les représentants des usagers pour construire et suivre ce contrat.

Pour l'élaboration du CLS, un diagnostic santé est produit par l'Observatoire Régional de la Santé. Il sert de base aux ateliers de concertation animés par la coordinatrice, en vue de définir un programme d'actions concret et adapté aux besoins du territoire.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	07/07/2025
Et publication notification	
Le	08/07/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	19	20

L'ensemble de ce travail est conclu, pour une durée de 5 ans, par la signature du CLS entre l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, l'Etat, la Région Centre Val de Loire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Etablissement Public de Santé Mental Georges Daumezon, le département du Loiret et le PETR. Le Contrat Local de Santé 2025-2030 est annexé à la présente délibération.

Le Président précise que l'animation du CLS est financée par l'ARS avec une subvention à hauteur de 25 000 € par an et par le Conseil Régional du Centre Val de Loire avec une subvention du CRST à hauteur de 30 % sur le montant des salaires chargés et coûts indirects (15%) de la coordinatrice du CLS.

Date de la convocation
02 juillet 2025

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter les financements de l'ARS
- de solliciter les financements de la région Centre Val de Loire à travers le CRST
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

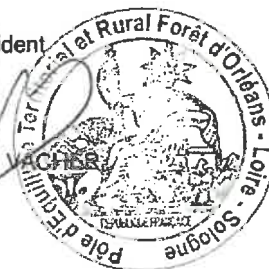
Délibération n°2025 - 14
Approbation du 3ème Contrat Local de Santé 2025 - 2030

La secrétaire de séance

Joël TURPIN

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	07/07/2025
Et publication notification	
Le	08/07/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	19	20

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

2ème réunion : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation
02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 juillet à quatorze heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs

Communauté de Communes de la Forêt : Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; LE GOFF Christophe ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; MAILLARD Adrien,

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Anaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; ASSELIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BAILLY Katia ;

Délibération n°2025 - 15
Convention financière pour la mesure PCAET du Fonds vert

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Pouvoir accordé : par MARGUERITTE Alain à VACHER Philippe

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; LEVEILLÉ Jeannette ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ;

Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Laurence BELLAIS Conseillère Départementale

Monsieur Joël TURPIN est secrétaire de séance.

L'Etat a mobilisé une enveloppe financière dédiée au soutien des actions qui contribuent aux objectifs fixés dans les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) en lien avec la feuille de route de la transition écologique régionale. Pour ce faire, le Fonds vert dispose d'une mesure spécifique PCAET pour soutenir les structures porteuses d'un plan climat dans leurs actions de transition écologique.

Dans ce cadre, une enveloppe départementale de 1,7M€ a été répartie par l'Etat entre les six structures porteuses de PCAET sur le territoire. Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est donc vu attribuer une enveloppe de 273 914 € à affecter à des projets locaux en lien avec les thématiques du PCAET.

Afin de redistribuer cette enveloppe aux porteurs de projets concernés, une convention listant les projets retenus a été établie. Cette convention sera signée par la Préfecture du Loiret, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, les communautés de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne ainsi que par les différents porteurs de projets retenus. La convention est annexée à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 07/07/2025
Et publication notification
Le 08/07/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	19	20

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de la mesure Fonds vert PCAET avec l'Etat, la CC de la Forêt, la CC des Loges, la CC du Val de Sully, la CC des Portes de Sologne et les porteurs de projets retenus
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Date de la convocation
02 juillet 2025

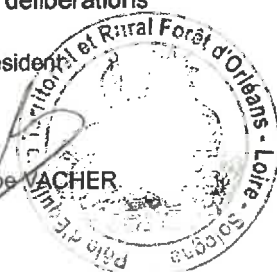
Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Joël TURPIN

Le Président

Philippe VACHER



Délibération n°2025 - 15
Convention financière pour la mesure PCAET du Fonds vert

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 07/07/2025
Et publication notification
Le 08/07/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Célie ; CROISET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johanny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ;

Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

N° délibération	Objet	Vote
2025 – 16	Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 7 juillet 2025	Adopté à l'unanimité
2025 – 17	Participation protection sociale complémentaire risque santé	Adopté à l'unanimité
2025 – 18	Animation du SCoT – Participation des 4 Communautés de Communes	Adopté à l'unanimité
2025 - 19	Candidature labellisation niveau 2 – Appel à candidature de l'Etat : soutien structuration PAT niveau 2	Adopté à l'unanimité
2025 – 20	Aide au fonctionnement par le Conseil Départemental 2025	Adopté à l'unanimité
2025 – 21	Modalités de versement des participations des CC au fonctionnement du PETR	Adopté à l'unanimité

Publié le 17/11/2025 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 16
Validation du procès-verbal du 7 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,
Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Éric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Cécile ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 7 juillet 2025.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

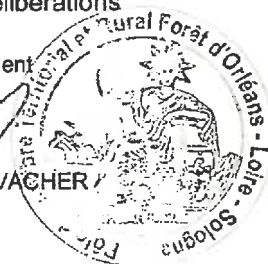
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 17
Participation protection sociale complémentaire risque Santé

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPERAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Éric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Célie ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johanny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 1er octobre 2025.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Le Président expose à l'assemblée que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1er janvier 2026

Date de la convocation
22 octobre 2025

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15 euros bruts minimum dans la limite du coût réel de la cotisation.

Le Président précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

Délibération n°2025 - 17
Participation protection sociale complémentaire risque Santé

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent en position d'activité, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent devra produire un justificatif de cette labellisation chaque année.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

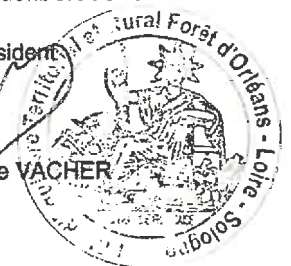
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	17/11/2025
Et publication notification	
Le	17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 18
Animation du SCoT - Participation des 4 Communautés de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPERAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Éric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Célie ; CROISET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Une nouvelle chargée de mission urbanisme est arrivée le 3 novembre 2025.

Vu les statuts du PETR à l'article 6 : missions et compétences exercées par le PETR,

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a comme mission d'élaborer, suivre, évaluer, réviser le SCOT. De plus, il peut également mettre en place des études pour compléter ce document ou pour faciliter les décisions des élus.

Une animation est dédiée pour tous ces sujets d'urbanisme. Durant 3 ans, le poste de chargé de mission urbanisme a été financé par des subventions sollicitées auprès de la Région Centre Val de Loire.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Aujourd'hui, en accord avec les présidents des 4 communautés de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne, il a été décidé au bureau du PETR du 26 juin 2025 que le salaire ainsi que les coûts indirects seront divisés par 5 entre le PETR et les 4 communautés de communes : 20% pour le PETR et le reste à partager entre les communautés de communes.

A la réunion du 28 octobre 2025 entre les présidents du PETR et des 4 communautés de communes, il a été décidé que la participation de ces dernières serait calculée avec une pondération en fonction de la population, du potentiel fiscal et d'une répartition égale du reste à charge.

Date de la convocation
22 octobre 2025

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter les 4 communautés de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne pour le financement du poste du chargé de mission urbanisme après déduction de la part du PETR de 20%
- de conventionner avec les 4 communautés de communes
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Délibération n°2025 - 18
Animation du SCoT - Participation des 4 Communautés de Communes

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication notification
Le

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 19
Candidature labellisation niveau 2 Appel à candidature de l'Etat : soutien structuration PAT niveau 2

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Célie ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2024-12 du Comité Syndical relative à la demande de subvention FEDER pour le financement de l'animation-coordination du Projet Alimentaire Territorial.

Vu la délibération n°2025-5 du Comité Syndical de demande de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne ».

Vu l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 du 10 juin 2025.

Vu l'appel à candidatures 2025 « soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du volet agricole de la planification écologique.

Pour mémoire, la stratégie du Projet Alimentaire Territorial (PAT) validée par le Comité Syndical le 6 février 2025 répond aux 5 objectifs suivants :

- Conserver la diversité des productions agricoles et alimentaires
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 19
Candidature labellisation niveau 2 Appel à candidature de l'Etat : soutien structuration PAT niveau 2

- Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective
- Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale
- Accompagner les acteurs locaux aux enjeux de transition agricole et alimentaire.

Cette stratégie est construite en cohérence avec les indicateurs de suivi de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation Nutrition Climat. Elle se décline en plan d'actions sur 5 ans formalisé en 13 fiches-actions ventilées par objectif.

Le Président rappelle que la première candidature du PETR « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne » à la labellisation de niveau 2 de son Projet alimentaire Territorial (PAT) a reçu un avis défavorable du comité de sélection du 28 avril 2025.

Il rappelle également que suite à la réunion d'échanges avec les services de la DRAAF Centre-Val de Loire en date du 12 juin 2025 au sujet de la candidature non retenue, des ajustements de plusieurs objectifs thématiques à 5 ans et des indicateurs de suivi associés sont réalisés.

Le plan d'actions 2025-2030, présenté en annexe 1, est modifié en conséquence avec une réelle volonté d'amplifier l'effet d'entraînement et les impacts des actions sur le territoire. Le comité PAT est chargé du suivi des actions. Une démarche d'évaluation est mise en place avec les acteurs associés pour mesurer l'avancée opérationnelle du PAT.

Aussi, parallèlement au dépôt de la nouvelle demande de labellisation de niveau 2, une subvention est sollicitée dans le cadre de l'appel à candidature de l'Etat 2025 pour le soutien à la structuration des PAT de niveau 2, présentée en annexe 2. Le financement demandé a pour objectif de renforcer le déploiement du plan d'actions 2025-2030.

La candidature est fléchée sur les actions partenariales suivantes :

- action 1 : aide à l'association LogiFrais 45 pour son expérimentation d'une solution logistique de proximité.
- action 2 : action partenariale d'éducation à l'alimentation durable dans les écoles du PETR avec une approche systémique de la fourche à la fourchette.
- action 3 : réalisation de 4 défis alimentation auprès des familles en lien avec les structures d'accompagnement social
- action 4 : réalisation d'une série de films sur les acteurs et les actions du PAT
- action 5 : réalisation d'un Journal/magazine dédié au PAT
- action 6 : création et diffusion d'un livret de recettes de cuisine spécifique au PAT
- action 7 : évaluation à mi-parcours du plan d'actions

La subvention totale demandée auprès de l'Etat est de 87 906 € (37%) sur un budget global prévisionnel de 238 125 € sur 3 ans.

L'action 1 sera portée par l'association LogiFrais 45.

Les actions 2,3,4,5,6,7 seront portées par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Pour ces actions des cofinancements seront sollicités auprès du programme européen LEADER et/ou du Conseil Régional au taux de financement maximum.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les modifications du plan d'actions du PAT 2025-2030
- d'approuver, en qualité de structure porteuse du PAT Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, la nouvelle demande de reconnaissance de niveau 2 déposée le 30 septembre auprès des services de l'Etat
- d'approuver la candidature à l'AAC « soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » auprès des services de l'Etat pour un montant de subvention de 87 906 € sur un budget prévisionnel présenté de 238 125 € (37%)
- de mobiliser les moyens d'animation pour mettre en œuvre le plan d'actions du PAT 2025-2030
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARDEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

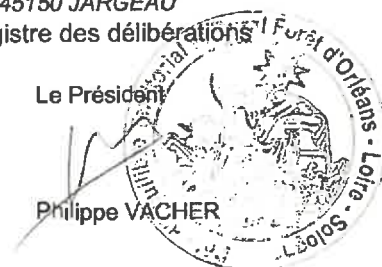
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	17/11/2025
Et publication notification	
Le	17/11/2025

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER





Projet Alimentaire Territorial

« Une dynamique agricole et alimentaire au service de la qualité
et de la proximité en Forêt d'Orléans-Loire-Sologne »

-

Plan d'action 2025-2030

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

La stratégie du Projet Alimentaire Territorial



Stratégie PAT 2025-2030 = 5 objectifs stratégiques (OS)



Axes thématiques abordés

Conserver la diversité
des productions
agricoles et
alimentaires

Développer les circuits
courts alimentaires de
proximité

Améliorer
l'approvisionnement
de la restauration
collective

Renforcer l'accès pour
tous à une
alimentation locale

Accompagner les
acteurs locaux aux
enjeux de transition
agricole et alimentaire

Foncier



Economie alimentaire



Restauration collective



Justice sociale



Education à l'alimentation durable



Nutrition et santé



Environnement



Patrimoine culture



REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legaite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE



Trame du plan d'action du PAT

Déclinaison du plan d'action par Objectif Stratégique (OS)

+ 1 mini-fiche de suivi par type d'action

- ☐ Description
- ☐ Pilotage
- ☐ Public cible
- ☐ Conditions de mise en œuvre
- ☐ Suivi/évaluation
- ☐ Calendrier

Thématique	% de SAU du territoire	Indicateur de suivi	Niveau de départ	Objectif d'ici 2030	Fiche action concernée
Foncier					
Economie alimentaire	Nb de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole œuvrant à l'installation et à l'accompagnement des producteurs				
	Nb de structures de transformation / distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues				
Justice sociale	Nb de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire				
Santé	Nb d'actions communes avec le CLS (Contour Local de Santé)				
Éducation alimentaire	Nb de personnes concernées par les actions d'éducation à l'alimentation durable				
Restauration collective	Nb de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGAUM				
Environnement	Nb de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire				
	Nb de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, biodiversité et/ou de ressources				
Emploi	Nb d'emplois créés dans le cadre de projets en lien avec le PAT				

Les items de suivi/évaluation servent à renseigner les indicateurs de suivi et d'objectif fixés par thématique de la SNANC - Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat -

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 1. Conserver la diversité des productions agricoles et alimentaires

Enjeux PAT

- * Maintenir la diversité agricole en particulier les petites et moyennes exploitations avec des débouchés de proximité.
- * Problématique spécifique : agir contre la déprise agricole particulièrement marquée sur la partie Sologne du territoire.

Plan d'actions 2025-2030

- Fiche action 1.1. Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de maintien du foncier agricole
- Fiche action 1.2. Développer une stratégie foncière agricole en faveur de l'alimentation de proximité
- Fiche action 1.3 Anticiper la transmission et faciliter l'installation des agriculteurs

Cohérence avec les autres orientations du PETR

Correspondance avec les orientations des 2 SCoT, du PCAET, enjeux biodiversité des Trames Vertes et Bleues, stratégie LEADER

Axes thématiques de la SNANC concernés



Foncier



Economie alimentaire



Environnement

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

Fiche Action 1.1 – Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de maintien du foncier agricole

→ Description

- Création d'un groupe de travail sur le foncier agricole
- Ateliers de sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux de préservation du foncier agricole en lien avec l'alimentation locale et les ressources naturelles (eau, biodiversité)
- Information sur les outils à disposition : veille foncière, dispositifs réglementaires, contractuels (stockage et portage foncier...)
- Visites et temps d'échanges

→ Pilotage

- **Porteurs de projet :**
PETR, communautés de communes, communes
- **Partenaires potentiels :**
Commission Foncière Régionale, SAFER, Terres de Lien, Chambre d'agriculture, DDT Loiret, Conservatoire des Espaces Naturels

→ Cible

Elus, techniciens des communes, EPCI, propriétaires fonciers, agriculteurs

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens :**
temps agent PETR (chargés de mission PAT et SCOT), ingénierie externalisée, prestation d'intervenant, support d'information et de communication, transfert d'expérience
- **Financements potentiels :**
FEDER, LEADER

→ Suivi/réalisation

- Nombre de partenariats formalisés
- Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés
- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'élus sensibilisés

→ Calendrier

2026 : implication des nouveaux élus à l'issue des prochaines élections municipales

Fiche Action 1.2 – Développer une stratégie foncière en faveur de l'alimentation de proximité

→ Description

- Co-construction d'une stratégie foncière en faveur de l'alimentation de proximité avec définition de zones d'intervention prioritaire
- Appui d'initiatives pilotes dans la mise en place d'actions de protection et/ou de mise à disposition du foncier agricole disponible
- Partage d'expériences entre collectivités, acteurs locaux

→ Pilotage

- **Porteurs de projet :**
PETR, communautés de communes, communes
- **Partenaires potentiels :**
SAFER, Terres de Lien, Chambre d'agriculture, ADEAR, DDT, Conservatoire des Espaces Naturels, Région (commission foncière régionale)

→ Cible

Elus, techniciens des communes, communauté de communes, propriétaires fonciers, agriculteurs

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens :**
temps agent PETR (chargés de mission PAT et SCOT), ingénierie externalisée, prestation d'étude, inventaire, diagnostic, outil de capitalisation
- **Financements potentiels :**
FEDER, LEADER, Etat (PNA, appel à projets), appels à projets fondations privées

→ Suivi/réalisation

- Nombre de réunions réalisées
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Nombre d'initiatives pilotes réalisées
- % de SAU sur le territoire

→ Calendrier

En fonction du calendrier de la révision du SCoT du PETR : 2027

Fiche Action 1.3 – Anticiper la transmission et faciliter l'installation des agriculteurs

→ Description

- Relayer localement l'information sur les dispositifs des partenaires techniques et institutionnels en matière d'installation agricole
- Créer un groupe de travail spécifique afin de faire un état des lieux et d'identifier les leviers d'actions existants sur le territoire pour agir sur l'installation agricole et la transmission des exploitations agricoles

→ Pilotage

- **Porteurs de projet** : PETR (coordination), chambre d'agriculture, ADEAR
- **Partenaires potentiels** : SAFER, MSA, Terres de Lien, Coopérative d'installation en agriculture paysanne, GABOR

→ Cible

Exploitants cédants, candidats à l'installation

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens** : temps agent PETR, ingénierie externalisée, prestation d'étude
- **Financements potentiels** : FEDER, LEADER, Etat (PNA, appel à projets)

→ Suivi / évaluation

- Nombre de partenariats formalisés
- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'exploitants accompagnés

→ Calendrier

Démarrage d'un groupe de travail installation/transmission
2026

OS 2: Développer les circuits courts alimentaires de proximité



Enjeux PAT

- * Poursuivre le rapprochement des producteurs et des consommateurs en développant des circuits de transformation et de commercialisation adaptés aux besoins du territoire
- * Conforter l'agriculture locale en soutenant les filières alimentaires de proximité avec une juste rémunération des producteurs

Plan d'actions 2025-2030

- Fiche action 2.1. Soutenir la commercialisation des productions locales en circuit court : vente directe, points de vente collectifs, magasin de producteurs...
- Fiche action 2.2. Accompagner la mise en place d'une solution logistique de proximité
- Fiche action 2.3. Etudier les besoins en équipement collectif de transformation et conservation, mise en lien amont-aval des filières locales
- Fiche action 2.4. Valoriser l'alimentation de proximité à travers le slow-tourisme

Cohérence avec les autres orientations du PETR

Correspondance avec les orientations du PCAET et la stratégie LEADER

Axes thématiques concernés



Economie alimentaire



Environnement



Culturel - gastronomie

OS 2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité



Fiche Action 2.1 – Soutenir la commercialisation des productions locales en circuit court

→ Description

Poursuite de l'accompagnement des exploitations agricoles dans leurs projets de transformation et de commercialisation de produits en circuit alimentaire de proximité :

- Outil de transformation des produits à la ferme (laboratoire, atelier dédié, conserverie...)
- Point vente directe à la ferme
- Magasin collectif de producteur
- Casier de distribution de produits locaux
- Equipement pour commercialiser sur les marchés
- Autres initiatives en lien avec les filières locales

→ Pilotage

- Porteurs de projet :

PETR (accompagnement technique et financier), producteurs, groupement de producteurs, transformateurs, associations

- Partenaires :

Région, Chambre d'agriculture, GABOR, ADEAR

→ Cible

Producteurs, transformateurs, consommateurs (particuliers, professionnels)

→ Conditions de mise en œuvre

- Moyens :

Temps agent PETR, prestation d'étude de faisabilité, investissement (équipement, matériel...) communication

- Financements potentiels :

FEADER, LEADER, Région CRST

→ Suivi/évaluation

- Nombre d'exploitations accompagnées
- Nombre d'outils de transformation créés
- Nombre de points vente créés
- Nombre d'exploitations en vente collective accompagnées
- Nombre d'emplois maintenus/créés

→ Calendrier

Action engagée

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité

Fiche Action 2.2 – Accompagner la mise en place d'une solution logistique alimentaire de proximité

→ Description

- Mise en réseau et animation d'un collectif d'agriculteurs afin de tester une solution logistique destinée à la distribution de produits agricoles pour différentes filières de proximité (restauration collective, commerciale...)
- Appui du collectif à la mise en place du test logistique à partir de points de massification, accompagnement à la structuration, lien avec les acteurs locaux (transporteur, restauration collective...)
- Appui technique et financier, suivi du projet logistique

→ Pilotage

- **Porteurs de projet** : groupements d'agriculteurs, association LogiFrais 45, PETR (coordination)
- **Partenaires** :
Coopération avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le PAT Mangeons Loiret (chambre d'agriculture et département)
Associations : Manger Bio en Centre-Val de Loire, Secours Catholique, Secours Populaire

→ Cibles

Producteurs, transformateurs, restaurants collectifs, restaurants commerciaux, artisans, associations locales

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens** :
temps agent PETR pour la mise en réseau, ingénierie, frais salariaux de coordination et d'animation du collectif, prestation d'étude, investissement (équipement, matériel), communication
- **Financements potentiels** :
FEDER, LEADER, Mesure de compensation agricole, Région CRST – A VOS ID, Etat (PNA, appel à projets)

→ Suivi / Evaluation

- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'exploitations engagées
- Nombre de points de massification créés
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de livraisons test réalisées
- Nombre de kilomètres de transport et de CO2 économisés

→ Calendrier

Action engagée, démarrage du test logistique en 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legaite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité



Fiche Action 2.3 – Etudier les besoins collectifs de transformation et conservation

→ Description

- Etude sur les besoins et les capacités des agriculteurs locaux en termes de transformation et de conservation de produits commercialisés en circuit court
- Mise en lien amont/aval, appui aux démarches collectives de mutualisation d'outils/moyens de transformation et de conservation adaptées aux besoins des filières locales
- Poursuite des réflexions sur l'opportunité de créer un outil collectif de type légumerie pour le débouché de la restauration collective en s'appuyant sur le test logistique en lien avec le PAT Mangeons Loiret.

→ Pilotage

- **Porteurs de projet** : PETR (coordination), coopératives ou groupement de producteurs, transformateur
- **Partenaires potentiels** : Région, département, chambre d'agriculture, ADEAR, GABOR

→ Cible

Producteurs, transformateurs, établissements de restauration collective

→ Conditions de mise en œuvre

- Moyens :

Temps agent PETR, ingénierie, prestation d'étude, transfert d'expérience, investissement

- Financements potentiels :

FEDER, LEADER, FEADER, Région - CRST, Etat (PNA, appel à projets)

→ Suivi / Evaluation

- Nombre d'exploitations accompagnées
- Nombre de projets collectifs
- Nombre d'outils créés
- Nombre d'ETP créés

→ Calendrier

A partir de 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée F-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

Fiche Action 2.4 – Valoriser l'alimentation de proximité à travers le slow-tourisme

→ Description

- Identification, caractérisation et sélection des produits et savoir-faire à promouvoir dans le but de construire des itinéraires de promotion slow-touristiques
- Mise en réseau et formation-action des producteurs locaux et des prestataires de services (dont accueils à la ferme, gîtes, chambre d'hôtes...) au slow-tourisme
- Création et promotion d'itinéraires pilotes de découverte du territoire à travers les produits et services locaux
- Bilan et diffusion des résultats

Cette action pourra être réalisée en coopération avec d'autres territoire français et/ou européens

→ Pilotage

- **Porteurs de projet** : PETR, communautés de communes
- **Partenaires potentiels** : Offices de tourisme, ADRTL, réseau bienvenue à la ferme, prestataires touristiques, producteurs locaux, restaurateurs, commerçants et artisans (notamment métiers de bouche)

→ Cible

Touristes et habitants

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens** : ingénierie, prestation d'étude, investissement (équipement, matériel, signalétique...) outil de promotion, communication, formation, transfert d'expérience
- **Financements potentiels** : LEADER, Région CRST

→ Suivi / Evaluation

- Nombre d'itinéraires créés
- Nombre de produits et de services identifiés
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Nombre de producteurs impliqués

→ Calendrier

À partir de 2026

OS 3. Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité



Enjeux PAT

Augmenter la part d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et faciliter la mise en place d'une alimentation de qualité (en lien avec les objectifs de la loi EGALIM complétée par la loi Climat-Résilience)

Plan d'actions 2025-2030

- Fiche action 3.1. Poursuivre l'accompagnement des établissements de restauration collective sur les volets approvisionnement local et durable
- Fiche action 3.2. Relancer un groupe de travail sur la synchronisation des commandes pour les petites structures
- En lien avec l'objectif 2 fiche-action 2.2 : accompagner la mise en place d'une solution logistique de proximité en lien avec les besoins d'approvisionnement de la restauration collective locale

Cohérence avec les orientations du PETR

Correspondance avec les orientations du PCAET, du Contrat Local de Santé, et de la stratégie LEADER

Axes thématiques concernés



Restauration collective



Economie alimentaire



Education alimentaire durable

OS 3. Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité

Fiche Action 3.1 – Poursuivre l'accompagnement de la restauration collective locale

→ Description

- Suivre les établissements accompagnés lors du PAT niveau 1 sur les volets approvisionnement local et mise en œuvre des dispositions de la loi EGALIM
- Identifier les besoins d'accompagnement de nouveaux établissements scolaires ou médicosociaux (approvisionnement en produits locaux, diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- Accompagnement collectif : organisation d'ateliers (actualités réglementaires...), de groupes d'échanges entre pairs, formations, visites d'exploitations, de cuisines

→ Pilotage

- Porteurs de projet : PETR, communes, syndicats intercommunaux, établissements scolaires et médicosociaux
- Partenaires potentiels : Chambre d'agriculture, Département, Biocentre, DRAAF, Région, CNFPT

→ Cible

Gestionnaires, chefs de cuisines, convives

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens :**
temps agent PETR, ingénierie externalisée, prestation d'étude, de formation, transfert d'expérience
- **Financements potentiels :**
FEDER, LEADER, Région CRST, CNFPT

→ Suivi/évaluation

- Nombre d'établissements accompagnés
- Nombre d'actions de formation réalisées
- Nombre de personnels de restauration collective formés

→ Calendrier

Action engagée

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée e-lequalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 3. Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité

Fiche Action 3.2 – Expérimenter la synchronisation des commandes inter-établissements

→ Description

- Relancer un groupe de travail sur la synchronisation des commandes entre établissements de taille différentes (écoles primaires/collèges/futur Lycée)
- Réaliser une expérimentation à l'échelle locale avec les établissements volontaires : identification des produits, estimation des volumes, fréquence, planification des commandes
- Mise en lien avec le test logistique
- Bilan et transfert d'expérience

→ Pilotage

- Porteurs de projet : communes, syndicats intercommunaux, établissements de restauration scolaire et médicosociaux
- Partenaires potentiels : LogiFrais45, Manger Bio en Centre-Val de Loire, Biocentre, Chambre d'agriculture, Département, Région

→ Cible

Etablissements de restauration collective en particulier ceux de petite taille, producteurs locaux

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens :**
temps agent PETR, ingénierie externalisée, prestation d'étude, de formation, transfert d'expérience
- **Financements potentiels :**
FEDER, Région CRST, LEADER

→ Suivi / évaluation

- Nombre d'établissements impliqués
- Nombre de commandes test réalisées
- Nombre de producteurs touchés

→ Calendrier prévisionnel

Action engagée

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 4. Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale



Enjeux PAT

- * Renforcer l'accessibilité à une alimentation locale de qualité en incluant les habitants les plus vulnérables.
- * Expérimenter de nouvelles solutions au plus près des besoins des habitants.

Plan d'actions 2025-2029

- Fiche action 4.1. faciliter l'approvisionnement des publics vulnérables en produits frais et locaux
- Fiche action 4.2. Accompagner les initiatives locales en faveur de l'alimentation de proximité
- En lien avec l'objectif stratégique 5 – fiche action 5.1 : Développer des projets de sensibilisation à une alimentation de qualité auprès des publics vulnérables

Cohérence avec les autres orientations du PETR

Correspondance avec les orientations du Contrat Local de Santé et de la stratégie LEADER

Axes thématiques concernés



Justice Sociale



Education
alimentation
durable

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application approuvée E.legale.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 4. Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale



Fiche Action 4.1 – Faciliter l'accès des publics vulnérables aux produits frais et locaux

→ Description

- Création d'un groupe de travail pour réaliser un état des lieux des besoins des publics vulnérables en produits frais et locaux
- Mise en réseau des structures d'aide alimentaire locale avec les producteurs locaux dont le collectif logistique
- Soutien aux initiatives d'approvisionnement des structures d'aides alimentaires en produits frais et locaux (en lien avec l'objectif 2 – fiche action 2.3)
- Appui aux projets collectifs solidaires (dons agricoles, glanage, lutte contre le gaspillage...) impliquant les acteurs locaux

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens :**
Temps agent PETR, ingénierie externalisée, prestation d'étude
- **Financement potentiels :**
FEDER, LEADER, fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable

→ Pilotage

- Porteurs de projet : PETR, associations d'aides alimentaires, de portage de repas, communes
- Partenaires potentiels : DREETS, Mouvement associatif régional, Département, CCAS, agriculteurs locaux, épicerie sociale, SOLAAL, association Châteauneuf-en-Transition

→ Cible

- Acteurs du secteur social et de l'aide alimentaire
- Personnes en situation de précarité alimentaire

→ Suivi/évaluation

- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'initiatives accompagnées
- Nombre de personnes en situation de précarité alimentaire touchées

→ Calendrier prévisionnel

Démarrage en 2026 : création d'un groupe de travail

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99 DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

OS 4. Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale



Fiche Action 4.2 – Accompagner les initiatives locales en faveur de l'alimentation de proximité

→ Description

- Accompagnement d'initiatives citoyennes en faveur d'une alimentation saine, produite sur place, accessible à tous : verger associatif, jardin partagé, AMAP...
- Création, développement d'épicerie sociale, de cuisine et cantine solidaire
- En lien avec l'objectif 2 fiche action 2.1, mise en réseau des initiatives avec les acteurs des circuits alimentaires de proximité

→ Pilotage

- Porteurs de projet : communes, associations locales
- Partenaires potentiels : mouvement associatif régional, producteurs locaux, acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire

→ Cible

Associations locales, habitants

→ Conditions de mise en œuvre

- Moyens : aide à ingénierie, animation, investissement (équipement, matériel...), communication
- Financements : LEADER, Région CRST – A VOS ID

→ Suivi/évaluation

- Nombre d'initiatives citoyennes accompagnées
- Nombre d'épiceries sociales créées ou maintenues
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Nombre d'emploi créés ou maintenus

→ Calendrier prévisionnel

A partir de 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

Enjeux PAT

- * Encourager l'adaptation des productions et pratiques agricoles face au défis du changement climatique, de la préservation des sols et de la biodiversité
- * Renforcer la sensibilisation des habitants au « manger local et de saison », à l'alimentation durable y compris la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets alimentaires

Plan d'actions 2025-2030

- Fiche action 5.1 Fédérer les acteurs locaux sur les enjeux de transition agricole et alimentaire.
- Fiche action 5.2. Sensibiliser les différents publics à l'alimentation locale et durable

Cohérence avec les autres orientations du PETR

Correspondance avec les orientations du PCAET, du Contrat Local de Santé, enjeux biodiversité des TVB, stratégie LEADER

Axes thématiques concernés



Environnement



Education
alimentation
durable

OS 5. Accompagner les acteurs locaux aux enjeux de transition agricole et alimentaire

Fiche Action 5.1 – Fédérer les acteurs locaux sur les enjeux de transition agricole et alimentaire

→ Description

- Identification des acteurs et soutien aux pratiques agricoles favorables au stockage du carbone, à la gestion de l'eau, à la préservation des sols et de la biodiversité sur le territoire
- Mise en réseau, organisation de temps d'échanges entre acteurs locaux en lien avec les différents partenaires intervenant sur les questions de transition agricole et alimentaire (témoignages, intervention experts...)
- Accompagnement du réseau d'acteurs pour faciliter l'adaptation des pratiques aux enjeux climatiques et faire émerger des projets collectifs en lien avec les filières alimentaires locales.

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens** : temps agent PETR, ingénierie, prestation d'étude, recherche-action universitaire, transfert d'expérience
- **Financements potentiels** : LEADER, Région CRST-A VOS ID, Etat (PNA, appel à projets)

→ Pilotage

- Porteur de projets : PETR (coordination)
- Partenaires potentiels : Agence Régionale de la Biodiversité, Hommes et Territoires, Conservatoire des Espaces Naturels, CAUE, Etablissement Public Loire, Département, SAGE Dhuy Loiret, Chambre d'Agriculture, GABOR, ADEAR, FREDON, Graine Centre

→ Cible

Acteurs locaux : agriculteurs, transformateurs, élus, associations, habitants.

→ Suivi évaluation

- Nombre d'acteurs mobilisés
- Nombre d'action de transfert d'expérience réalisée
- Nombre d'exploitant agricole sensibilisé aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou ressources

→ Calendrier prévisionnel

à partir 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E. legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

Fiche Action 5.2 – Sensibiliser à l'alimentation locale et durable

→ Description

- Actions de sensibilisation à l'alimentation durable : mise en réseau des acteurs de l'alimentation et de la santé, promotion de la santé-nutrition dans le cadre d'événements ou de conférences, réalisation d'animations en lien avec l'activité physique avec le support du « calendrier sportif » du CLS
- Mise en place de défis alimentations en relais avec les acteurs sociaux (en lien avec l'objectif stratégique 4 - fiche action 4.2)
- Coordination de projets d'éducation à l'alimentation durable et au goût en lien avec le secteur enfance/jeunesse, les écoles (en lien avec l'objectif stratégique 3 - fiche action 3.1), le secteur médicosocial

→ Pilotage

- Porteurs de projet : PETR, communes, écoles, établissements médicosociaux
- Partenaires potentiels : FRAPS, PETR Montargois Gâtinais, Graine Centre, Loiret Nature Environnement, relais sociaux, Mission Locale, Maison des Jeunes, associations locales, écoles, GABOR, producteurs locaux, diététiciens/nutritionnistes, OSA Centre

→ Cible

- Elus, agents de collectivités, grand-public (sensibilisation)
- Publics vulnérables (personnes âgées, familles aux revenus modestes, jeunes enfants...)
- Publics scolaires

→ Conditions de mise en œuvre

- **Moyens** : temps agent PETR, ingénierie, prestations d'intervenants (animation, sensibilisation...), outils d'animation, supports de sensibilisation, formations, communication
- **Financements potentiels** : LEADER, DRAAF, ARS, Région CRST- A VOS ID, Etat (PNA, appel à projets), communes

→ Suivi/évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'outils de sensibilisation créés
- Nombre d'acteurs locaux impliqués
- Nombre d'enfants/scolaires sensibilisés
- Nombre de personnes en situation de vulnérabilité concernées

→ Calendrier

Action engagée

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200075364-20251106-2025_19-DE

Projet Alimentaire Territorial

Synthèse du plan d'actions 2025-2030

Objectif 1. Conserver la diversité des productions agricoles et alimentaires

Fiche action 1.1 Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de maintien du foncier agricole

Fiche action 1.2 Développer une stratégie foncière agricole en faveur de l'alimentation de proximité

Fiche action 1.3 Anticiper la transmission et faciliter l'installation des agriculteurs

Objectif 2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité

Fiche action 2.1 Soutenir la commercialisation des productions locales en circuit court

Fiche action 2.2 Accompagner la mise en place d'une solution logistique de proximité

Fiche action 2.3 Etudier les besoins en équipement collectif de transformation et conservation, mise en lien amont-aval des filières locales

Fiche action 2.4 Valoriser l'alimentation de proximité à travers le slow-tourisme

Objectif 3. Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité

Fiche action 3.1. Poursuivre l'accompagnement des établissements de restauration collective sur les volets approvisionnement local et durable

Fiche action 3.2. Relancer un groupe de travail sur la synchronisation des commandes pour les petites structures

En lien avec l'objectif 2 fiche-action 2.2 : accompagner la mise en place d'une solution logistique de proximité en lien avec les besoins d'approvisionnement de la restauration collective locale

Objectif 4. Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale

Fiche action 4.2. faciliter l'approvisionnement des publics vulnérables en produits frais et locaux

Fiche action 4.2. Accompagner les initiatives locales en faveur de l'alimentation de proximité

En lien avec l'objectif stratégique 5 – fiche action 5.1 : Développer des projets de sensibilisation à une alimentation de qualité auprès des publics vulnérables

Objectif 5. Accompagner les acteurs locaux aux enjeux de transition agricole et alimentaire

Fiche action 5.1 Fédérer les acteurs locaux sur les enjeux de transition agricole et alimentaire.

Fiche action 5.2. Sensibiliser les différents publics à l'alimentation locale et durable

Correspondance des indicateurs de suivi et d'objectifs de la SNANC avec les fiches-actions

Thématique	Indicateur de suivi	Niveau de départ	Objectif d'ici 2030	Fiche action concernée
Foncier	% de SAU du territoire	23,74	23,74	1.1 1.2
Economie alimentaire	Nb de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole œuvrant à l'installation et à l'accompagnement des producteurs	0	3	1.3
Justice sociale	Nb de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues	2	20	2.1 2.2
Santé	Nb de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire	0	300	4.1 4.2 5.2
Education alimentaire	Nb d'actions communes avec le CLS (Contrat Local de Santé)	2	12	4.1 4.2 5.2
Restauration collective	Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût	0	1 260	3.1 5.2
	Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine"	20	100	3.1
	Nb de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM	40	130	3.1
	Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire	35	80	2.1 2.2
Environnement	Nb de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire	0	1485	3.1 5.2
	Nb de structures partenaires du PAT dans la préservation de la biodiversité	0	5	5.1
Emploi	NB d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT	5	35	transverse

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-2025075364-20251106-2025_19-DE

Appel à candidature (AAC) de l'Etat : soutien à la structuration PAT de niveau 2

Demande de subvention du PETR : 87 906 € sur budget présenté de 238 125 € (37%)
Actions :

Intitulé de l'action	Durée	Porteur de projet	Partenaires	Objet	Coût total HT	Aide AAC	Taux de subvention
1	3 ans (2026-2027-2028)	Logifrais 45	PETR FOLS et BGP, Manger Bio en CVL, Secours Catholique, Conseil Départemental, Chambre Agriculture, Conseil Régional	Expérimentation d'une solution logistique de proximité. Aide au démarrage sur 3 ans (frais de salaires bruts chargés coordinateur LogiFrais).	135 829 €	16 299 €	12%
2	3 ans (2026-2027-2028)	PETR FOLS	OSA Centre (diététicienne nutritionniste formatrice) ATC 45 - GABOR 45	Programme d'éducation à l'alimentation saine et locale, d'éducation au goût, de sensibilisation contre le gaspillage auprès des écoles du territoire. La cible : les scolaires et professionnels. Le projet implique un panel d'acteurs couvrant les différents maillons de la chaîne : producteurs, transformateur, équipes d'animation et de restauration scolaire, communes, écoles, enfants. Sélection des écoles sur appel à manifestation d'intérêt.	35 690 €	24 983 €	70%
3	3 ans (2026-2027-2028)	PETR FOLS	GRAINE Centre, communes, CCAS, Maison pour Tous Val de Sully, associations, producteurs	Faire rayonner le défi sur l'ensemble du territoire : 2 défis soit 14 ateliers de sensibilisation grand public de fin 2026 à 2027; 2 défis soit 14 ateliers de fin 2027 à 2028	28 000 €	19 600 €	70%
4	2026	PETR FOLS	PETR FOLS	Réalisation d'une série de vidéos d'acteurs et de projets pour valoriser le PAT et la labellisation de niveau 2	15 000 €	10 500 €	70%
5	2026-2027	PETR FOLS	PETR FOLS	Réalisation d'un magazine avec mise en récit pour valoriser les acteurs/actions du PAT, labellisation de niveau 2 (photographe, journaliste, graphiste, impression)	16 870 €	11 809 €	
6	2028	PETR FOLS	PETR FOLS	Evaluation à mi-parcours du plan d'action PAT 2025-2030 (chiffrage : gratification stage M2 - 6 mois)	4 036 €	2 825 €	
7	2027	PETR FOLS	PETR FOLS	livret valorisant la restauration collective "faite maison" à base de produits provenant des exploitations du territoire	2 700 €	1 890 €	

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2025
Application agréée Egalité.com
99_DE-045-200875364-20251106-2025_19-DE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 20
Aide au fonctionnement par le Conseil Départemental 2025

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPÉREAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Cécile ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johanny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président expose au Comité Syndical que le Conseil Départemental lors de sa session du 27 mai 2021 a décidé d'approuver le principe d'une participation du Département aux actions et projets menés par les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux du Loiret.

Considérant que ce soutien du Département passe par la signature d'un contrat de réciprocité et de coopération.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 20
Aide au fonctionnement par le Conseil Départemental 2025

Considérant que ce contrat de réciprocité et de coopération permet de mobiliser 3 750 € de crédits départementaux vers des projets portés par le PETR.
Considérant que ces projets et actions s'inscriront dans les politiques de cohésion et de solidarité départementales suivantes :

- La transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête »
- Le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelles des personnes en construction de leur trajectoire de vie
- Le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan alimentaire territorial départemental labellisé
- La préservation des espaces naturels sensibles
- L'amélioration de la santé, notamment grâce des actions de prévention auprès de publics fragiles
- L'implantation de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en participant à l'émergence des besoins locaux, à la recherche de lieux d'implantation, au développement et au maintien du modèle économique par le passage de marchés avec les opérateurs ;
- La lutte contre la précarité énergétique des habitants par la massification des opérations de rénovations énergétiques des logements.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer le contrat de réciprocité et de coopération avec le Département du Loiret
- de flécher pour l'année 2025 ces crédits, notamment sur l'animation et la coordination du PCAET/COT TRANSITION sur l'ensemble du territoire, afin de dynamiser le développement des actions.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
22 octobre 2025

Délibération n°2025 - 21
Modalités de versement des participations des CC au fonctionnement du PETR

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPERAU Julia ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger ; MAILLARD Adrien ;

Communauté de Communes des Loges : MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; LELIEVRE Pierre-Edmond ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDE Michel ; BAILLY Katia ; CHARRON Stéphanie ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Pascal BOUVET conseiller aux décideurs locaux ; Cécile BONNEAU Région CVDL

Pouvoir accordé : par DEBRUS Marie-Hélène à AUGER Michel ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; PEPION Aymeric ; LOISEAU Dominique ; HERVOUET Simone ; TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; PERY Cécile ; CROSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; BRAGUE Nicole ; HAUTIN Johnny ; CORNET Sandrine ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DION Sylvie ; RICHARD Sarah ; DIFRANCESCHO Sébastien ; ROCHE Jean-Paul ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; Anne BESNIER Conseillère Régionale ; Nathalie RABOURDIN Conseillère Départementale ; Vanessa PLACIER coordinatrice du CLS ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu les statuts du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne à l'article 15,
La contribution des membres adhérents se fait annuellement.

Aujourd'hui le versement des participations des communauté de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne se fait en avril après le vote du budget.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 17/11/2025
Et publication notification
Le 17/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Actuellement, Le PETR connaît des versements de subventions aléatoires. Et, pour des raisons de comptabilité, le président propose aux membres adhérents de verser leur participation en 2 fois : en janvier puis en avril après le vote du budget.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de demander aux communautés de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne de verser leur participation en 2 fois :
 - En janvier, le premier versement correspond à la moitié de la participation
 - En avril, après le vote du budget, le second versement correspond à l'autre moitié de la participation, avec une régularisation due au dernier recensement et montant du potentiel fiscal et/ou augmentation de la participation au PETR.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

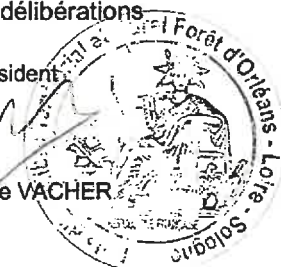
Délibération n°2025 - 21
Modalités de versement des participations des CC au fonctionnement du PETR

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication notification
Le